

CONTRAT DE VILLE 2024-2030

ENGAGE
-MENTS
QUARTIERS
2030

Un dispositif politique de la ville

valence
Romans
AGGLO



SOMMAIRE

Préambule	3
Contexte et orientations de l'État	4
Acteurs, gouvernance et participation des habitants	6
Le territoire et les quartiers prioritaires	9
Les quatre quartiers prioritaires de Valence.....	9
Les Hauts de Valence	10
Le Polygone	12
Valensolles	13
La Chamberlière.....	15
Les deux quartiers prioritaires de Romans-sur-Isère	16
Le Centre Ancien	17
Le quartier Est	19
Cadre stratégique	22
Axes prioritaires.....	22
Emploi et insertion et développement économique.....	22
Cadre de vie et logement.....	24
Santé et alimentation durable	26
Culture et sport.....	29
Orientations transversales	31
Valeurs républicaines	31
Égalité femme/homme.....	31
Transition écologique	32
Pistes opérationnelles et indicateurs	33
Annexes.....	73

PRÉAMBULE

La politique de la ville est une politique nationale déclinée localement sur les quartiers prioritaires du territoire. Tous les six ans, l'ANCT¹ redéfinit la géographie prioritaire sur la base de critères démographiques et de pauvreté.

Valence Romans Agglo compte depuis 2014, 6 quartiers en politique de la ville sur ses deux villes centre, Valence et Romans-sur-Isère : les Hauts de Valence (le Plan et Fontbarlettes), le Polygone, Chamberlière et Valensolles à Valence ; le Centre Ancien et le Quartier Est à Romans-sur-Isère.

La politique de la ville, comme toute politique publique à part entière, est une **politique partenariale et transversale** qui relève de la compétence de l'intercommunalité. La loi de programmation pour la Ville et la Cohésion urbaine du 21 février 2014, qui pose le cadre national de référence, en définit l'objectif de la manière suivante : « *La politique de la ville vise à réduire les écarts de développement entre les quartiers prioritaires du territoire et leur unité urbaine de référence* ».

Cet objectif général est décliné localement par le contrat de ville intercommunal. Ce contrat est élaboré tous les 6 ans sous l'égide de la Préfecture, de l'intercommunalité et des communes concernées. Il constitue le cadre local d'intervention, fixe les axes prioritaires et les projets de territoire par quartier. Il définit également la gouvernance mise en place et précise le projet que les élus et les autorités locales ont pour la politique de la ville sur leur territoire.

À Valence Romans Agglo, l'animation de la politique de la ville a évolué à l'aune de l'élaboration de ce contrat de ville : elle est passée d'une animation thématique à une animation territorialisée. Les quartiers sont appréhendés dans leur globalité et la politique de la ville représente l'agglomération de l'ensemble des politiques publiques locales qui s'y déclinent : de la santé à l'éducation en passant par la sécurité et l'aménagement urbain.

Le rôle de chaque autorité locale est clairement redéfini dans le cadre de cette nouvelle génération de contrat de ville. La Préfecture reste garante des orientations nationales qui sont définies dans l'article premier de ce contrat. L'Agglo, en tant que collectivité *chef de file* de la politique de la ville, est garante, avec la Préfecture, de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation du contrat de ville. C'est elle qui fixe, en lien avec les communes, les orientations du contrat et la stratégie globale d'intervention. Les communes conservent les ressources humaines dédiées à la mise en œuvre opérationnelle des pistes d'action identifiées et sont garantes de l'atteinte des objectifs. Le tissu associatif reste un acteur central de la politique de la ville et son implication est soutenue via l'appel à projet annuel et l'ensemble des partenariats qui se développent entre le secteur associatif et le secteur institutionnel. Enfin, les acteurs locaux et les habitants des quartiers sont remis au centre du jeu d'acteurs via une attention particulière aux opérations d'information, de concertation et de co-construction des politiques publiques locales. L'article 3 de ce contrat précise la nouvelle gouvernance de la politique de la ville à l'échelle de notre territoire.

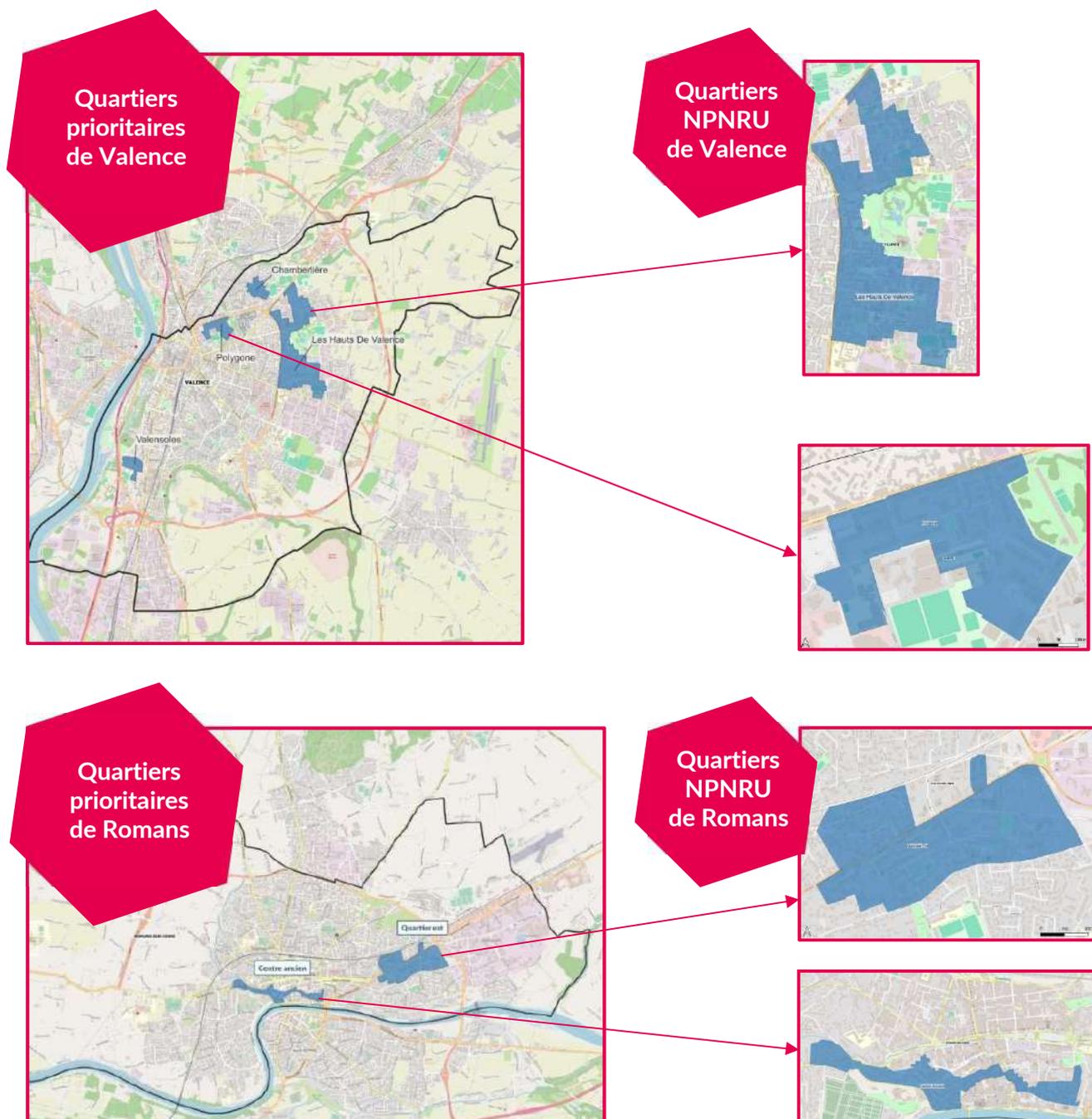
Enfin, l'État prévoit, pour cette génération de contrat de ville, une clause de revoyure en 2027. **Le contrat de ville 2024-2030 de Valence Romans Agglo se veut un document stratégique de pilotage. Il sera évolutif pour répondre au plus près aux attentes des habitants et à l'évolution des quartiers et du contexte général.** D'un point de vue opérationnel, il se décline de 2024 à 2027 exclusivement.

Par ailleurs, deux quartiers de Valence (les Hauts de Valence et le Polygone) vont tester le dispositif de la Force d'Action Républicaine (FAR). Le Contrat de Ville devra être cohérent avec les attendus de ce dispositif, il sera modifié en conséquence le cas échéant.

L'année 2027 sera l'occasion de réinterroger globalement les axes prioritaires retenus en 2024 et de s'assurer qu'ils sont toujours en adéquation avec la réalité du terrain et le vécu des habitants. Le contrat sera évalué régulièrement dans le cadre d'instances collégiales et fera l'objet d'une évaluation complète une fois par an pour ajuster les axes prioritaires, les pistes d'actions opérationnelles et les indicateurs afférents.

¹ L'Agence nationale pour la cohésion des territoires, mise en place le 1^{er} janvier 2020, est née de la fusion du Commissariat général à l'égalité des chances, d'Epareca et de l'Agence du numérique.

La convention de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité² et la convention du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain³ de Valence Romans Agglo sont annexées au présent contrat. La convention d'abattement de la TFPB⁴ et les Contrats Locaux de Santé des villes de Valence et de Romans-sur-Isère seront annexés au contrat de ville au premier trimestre 2025.



² **Convention de Gestion urbaine et sociale de proximité** : signée par la communauté d'agglomération et les communes, cette convention fixe les objectifs et la gouvernance relatifs au projet de gestion des quartiers prioritaires. Elle sera annexé au Contrat de Ville avant le 1^{er} janvier 2025.

³ **Convention du Nouveau programme national de renouvellement urbain** : l'ensemble des partenaires locaux engagé dans le contrat de ville est également signataire de la convention du NPNRU signée en 2019 et qui vise à transformer et réhabiliter en profondeur les espaces et équipements publics, et le patrimoine du bailleur social sur quatre des 6 quartiers prioritaires du territoire.

⁴ **La convention relative à l'abattement de la Taxe foncière sur les propriétés bâties** : elle concerne l'abattement fiscal de 30 % dont bénéficie les bailleurs sociaux pour leurs logements situés en QPV. Cet abattement est conditionné à une mobilisation accrue du bailleur sur ces logements en termes de sécurité, de tranquillité résidentielle, de propreté, et de manière générale de gestion.

CONTEXTE ET ORIENTATIONS DE L'ÉTAT

Succédant aux contrats urbains de cohésion sociale (Cucs), les contrats de ville constituent depuis 2015 le nouvel outil d'intervention pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville. La première génération de contrats de ville a été conclue pour une période fixée de 2015 à 2020. Deux Protocoles d'Engagements Renforcés et Réciproques – PERR (2020-2022 et 2022-2023) se sont attachés à poursuivre l'impulsion du contrat de ville et sa mise en œuvre au regard des évolutions survenues depuis sa signature jusqu'en 2023. Les PERR ont permis de poursuivre la mobilisation des politiques de droit commun de l'État et des collectivités territoriales au service des habitants des quartiers prioritaires, conformément au plan de mobilisation nationale pour les habitants des quartiers.

Pour le nouveau cycle de contrats de ville 2024-2030, le plan « Quartiers 2030 », porté par le Président de la République, a pour objectif de construire avec les acteurs concernés, des quartiers plus sûrs, orientés vers le plein emploi, favorisant les solidarités et qui sauront s'inscrire pleinement dans la transition écologique.

À ce titre, les concertations « Quartiers 2030 : Vos projets pour les quartiers », lancées dès le mois de juin 2023 sur l'ensemble des QPV de l'agglomération, ont eu pour ambition de permettre aux habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville d'être acteurs de l'élaboration des futurs contrats de ville, en exprimant leurs besoins et leurs ambitions pour leur territoire.

L'analyse des besoins qui ont été recensés auprès des habitants fonde le socle même de ce contrat de ville qui pour vocation d'y répondre de la manière la plus opérationnelle possible. Appuyés par les orientations et attendus de l'État exprimés par la première Ministre Elisabeth Borne lors du comité interministériel ville du 28 mars 2023, à savoir : la transition écologique, l'emploi, la réussite éducative, l'accès aux soins et à la santé, la culture, le sport et la sécurité et la tranquillité publique.

Par ailleurs, l'entrée dans ce nouveau cycle de contrat de ville est marquée par un contexte national et territorial dense, avec un climat de tensions accrues dans les quartiers prioritaires. C'est à ce titre que Valence a été désignée par la première Ministre Elisabeth Borne comme étant l'une des trois premières villes expérimentales de la Force d'Action Républicaine, déployée dès le mois de novembre 2023. La FAR permettra, à partir d'un diagnostic commun, de déployer des moyens afin de traiter les problématiques liées à la sécurité, au judiciaire, à l'éducation ou au social sur une période de six mois. Ces solutions devront, grâce à des moyens humains et financiers, rétablir la paix publique, traiter la délinquance à la racine, aider les familles, lutter contre le décrochage scolaire, favoriser l'insertion, éduquer à la citoyenneté ou encore ouvrir à la culture et au sport.

ACTEURS, GOUVERNANCE ET PARTICIPATION DES HABITANTS

Le rôle de chaque acteur

À l'échelle locale, la politique de la ville repose sur le triptyque : Etat, intercommunalité, commune.

Ces dernières travaillent en étroite collaboration avec un réseau d'acteurs composé notamment :

- des services et des opérateurs de l'État ;
- des services de la Région et du Département ;
- de Valence Romans Habitat, bailleur principal sur les quartiers prioritaires de l'Agglo ;
- des acteurs locaux (Missions Locales, Maisons Pour Tous et Maisons de quartier notamment) ;
- du tissu associatif.

Une équipe partenariale opérationnelle

Le délégué du Préfet en charge de la politique de la ville est l'interlocuteur privilégié des acteurs institutionnels et des acteurs locaux, il est la porte d'entrée de l'État pour tous les quartiers prioritaires du territoire. Il est garant, avec la communauté d'Agglomération, de l'élaboration et du suivi du contrat de ville. L'État est l'un des financeurs des crédits spécifiques de la politique de la ville qui se déploient dans le cadre de l'appel à projet annuel.

Le chef de projet de l'Agglomération est l'interlocuteur privilégié des acteurs institutionnels et des pouvoirs publics. Il porte la stratégie d'intervention globale à l'échelle du territoire, la compétence « politique de la ville » lui étant dévolue.

La commune de Valence a un chef de service développement social et urbain. Ce service est composé de 6 agents de proximité financés par l'État. Le chef de service DSU est l'interlocuteur privilégié des acteurs locaux et des habitants, il est la porte d'entrée de la commune. Le chef de service est garant de la mise en œuvre opérationnelle du contrat de ville, de l'appel à projet et de la mise en œuvre du projet de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité sur le périmètre de la commune.

La commune de Valence a mis en place un pôle dédié au projet de rénovation urbaine des quartiers des Hauts de Valence et du Polygone. Le pôle est composé d'un chef de projet rénovation urbaine, d'un référent administratif et financier, et d'un chargé de mission animation et concertation.

La commune de Romans met à disposition un chef de projet développement éducatif. En effet, la politique de la Ville est rattachée à la Direction Éducation et Famille, afin de prendre en compte la globalité de la thématique socio-éducative, conformément à la logique des cités éducatives. Le chef de projet est l'interlocuteur privilégié des acteurs locaux et des habitants, il est la porte d'entrée de la commune. Il est garant de la mise en œuvre opérationnelle du contrat de ville et de l'appel à projet sur le périmètre de la commune.

La commune de Romans a une équipe projet dédiée au NPNRU, elle est intégrée à la direction du projet urbain. Un chef de projet assure le suivi et le pilotage opérationnel du projet de rénovation urbaine, sous la direction d'un Directeur de Projet qui assure le pilotage stratégique du NPNRU.

Valence Romans Habitat est signataire de la convention NPNRU et du contrat de ville. Il dispose de crédits spécifiques dans le cadre de l'abattement TFPB qu'il doit dédier aux quartiers prioritaires pour améliorer le cadre de vie des habitants. 56 % du parc du bailleur se situe en QPV (6 876 logements). **VRH dispose** d'une direction sûreté-prévention composée notamment d'un Directeur, de deux Responsables sûreté œuvrant respectivement à Valence et à Romans-sur-Isère, et d'une **chargée de mission Développement Social et Urbain (DSU)-Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)**, et, au sein de la Direction Développement et Maîtrise d'Ouvrage, de **trois chargés d'opérations dédiés en parti au projet de renouvellement urbain** des quatre quartiers NPNRU du territoire.

4 des 5 quartiers valentinois disposent d'une structure municipale Maison pour tous, hors Valensolles qui est doté d'un Espace de vie social géré par l'association La Farandole, hébergée et financée par la Ville de Valence. Les deux quartiers romanais sont chacun dotés d'une Maison de quartier.

Le **Département de la Drôme** s'engage également dans les contrats de ville à travers la mise en œuvre de ses dispositifs de droit commun proposés par les différentes Directions du CD26, et notamment la Direction Economie Emploi Insertion, et la Direction des Territoires d'Action Médico-Sociale, qui, de part sa polyvalence et sa proximité au sein des territoires, conservera son rôle d'interlocuteur technique de l'ensemble des partenaires en participant notamment aux instances de la politique de la ville.

La gouvernance

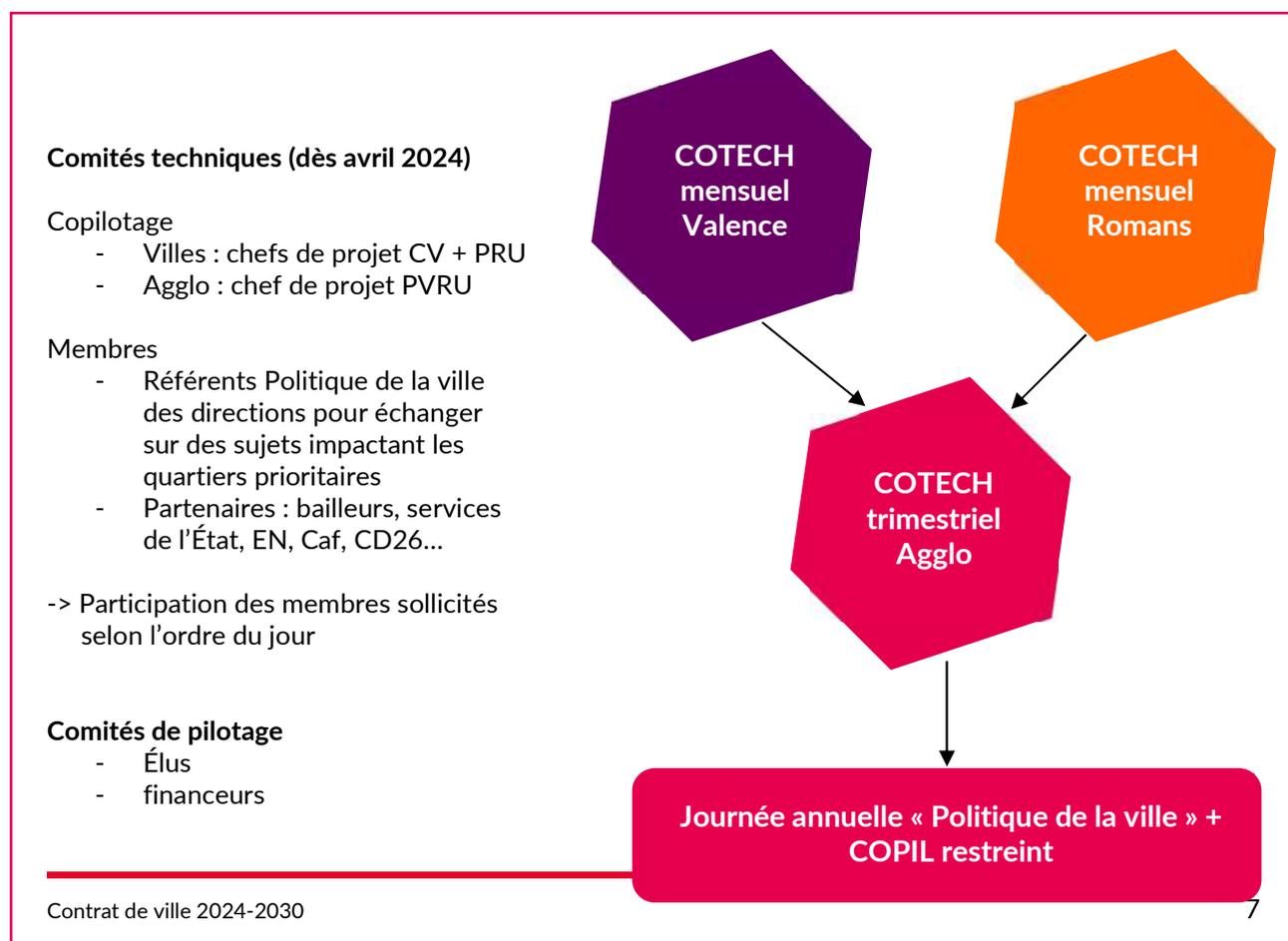
Les comités de pilotage 2023 du contrat de ville et du NPNRU ont entériné la mise en place d'une gouvernance repensée de la politique de la ville à l'échelle de Valence Romans Agglo. Elle a été mise en place dès septembre 2023 dans le cadre de l'élaboration du contrat de ville 2024-2030.

Cette nouvelle gouvernance vise à passer d'une animation thématisée à une animation territorialisée de la politique de la ville. Les quartiers prioritaires sont appréhendés dans leur globalité, les liens entre le contrat de ville et le NPNRU sont resserrés, et tous les acteurs qui interviennent sur ces quartiers travaillent en étroite collaboration. Cette évolution permet de gagner en efficacité et en efficacité en partageant une vision commune des quartiers, en capitalisant sur les bonnes pratiques et en développant des actions concertées et collectives.

Le socle de cette nouvelle gouvernance repose sur le co-pilotage du contrat de ville et de la convention NPNRU. Elle est incarnée dans le binôme formé par les chefs de projet politique de la ville et les chefs de projet en charge de la rénovation urbaine de chaque collectivité.

La politique de la ville est animée par :

- Des comités techniques mensuels organisés dans chaque ville par le binôme politique de la ville/NPNRU de la commune : en présence, selon l'ordre du jour, de l'ensemble des services et partenaires concernés ;
- Des comités techniques trimestriels organisés par l'Agglo en présence de la Préfecture et, selon l'ordre du jour, de l'ensemble des services et partenaires concernés ;
- Une journée annuelle dédiée à la politique de la ville.



Par ailleurs, des diagnostics en marchant⁵ sont organisés annuellement dans tous les quartiers par chaque ville en présence de l'ensemble des services et partenaires.

Le bailleur VRH organise également des diagnostics en marchant sur les QPV dans lesquels il est implanté en complément de ceux organisés par les Villes.

Concernant le travail partenarial avec le tissu associatif

Des réunions d'acteurs trimestrielles sont organisées dans tous les quartiers par chaque ville et une réunion semestrielle est organisée par Valence Romans Agglo avec l'ensemble des acteurs locaux du territoire.

L'implication des habitants

La participation des habitants et usagers sera recherchée, par le biais de concertations ciblées, en particulier lorsqu'un projet d'aménagement ou une action les impactera directement. Par ailleurs, les dynamiques participatives issues des concertations de l'été 2023 (dans le cadre de la préparation du présent Contrat de Ville) pourront constituer un « comité de suivi » par territoire, que les Villes réuniraient une à deux fois par an.

Pour la Ville de Romans-sur-Isère : Le Conseil municipal du 12 décembre 2023 a validé la création de nouveaux Conseils de quartier, avec 4 élus référents et un adjoint en charge de la coordination de la démocratie locale. Ces instances participatives pourront également être mises à contribution dans le cadre des "comités de suivi" s'agissant des QPV.

Pour la Ville de Valence : Conformément à la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 et dans le cadre des nouveaux contrats de ville, des Conseils Citoyens ont été instaurés par délibération en date du 30 juin 2014 dans l'ensemble des 5 quartiers prioritaires de la ville de Valence – Le Plan, Fontbarlettes, le Polygone, Valensolles et la Chamberlière. Ces conseils ont pour objectif de conforter les dynamiques citoyennes, de garantir la place des habitants dans les instances de la politique de la ville, notamment en posant le principe d'une participation des habitants à la co-construction des contrats de ville, mais aussi en étant associés aux diagnostics en marchant. Un adjoint au Maire est en charge de la participation citoyenne.

L'évaluation

Le contrat de ville fait l'objet d'un suivi régulier avec :

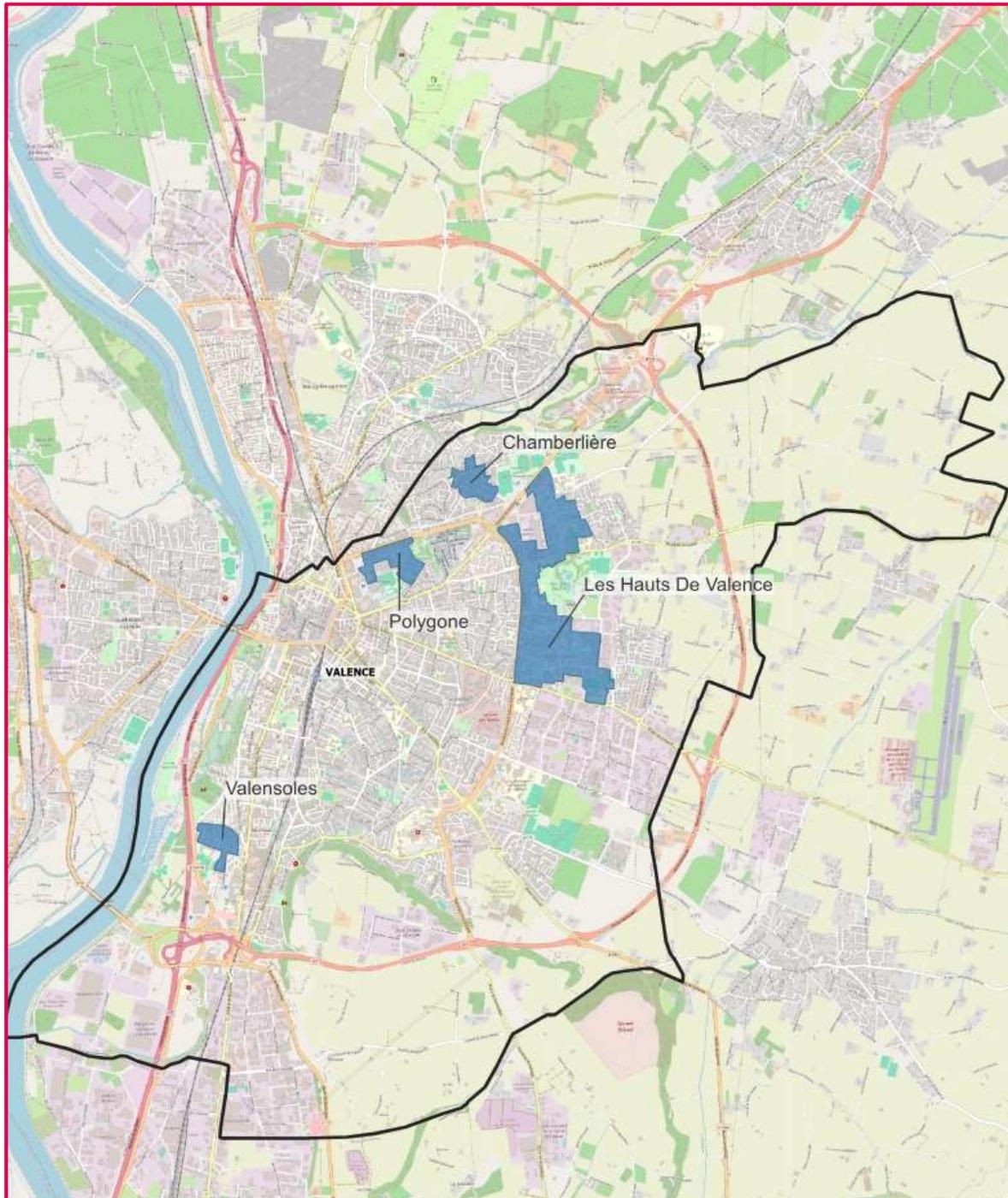
- Des réunions d'étape trimestrielles pilotées par la Préfecture et la communauté d'Agglomération pour chaque axe stratégique du contrat en présence des partenaires concernés ;
- Un référent thématique est nommé pour chaque objectif stratégique ;
- Une réunion annuelle d'évaluation et de suivi général des indicateurs du contrat pilotée par la Préfecture et la communauté d'Agglomération en présence de l'ensemble des partenaires.

⁵ Les diagnostics en marchant sont des déambulations partenariales organisées sur l'espace public (ou le patrimoine du bailleur) lors desquels tous dysfonctionnement (propreté, voirie, tag, détérioration du mobilier...) constaté est relevé et transmis aux services compétents pour traitement.

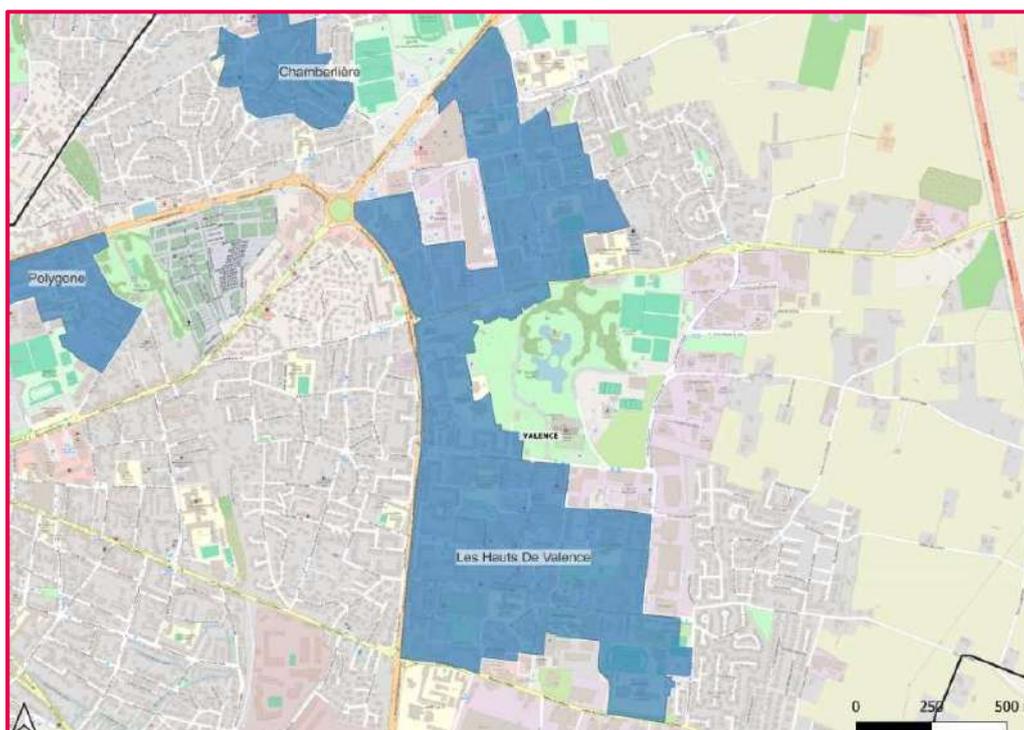
LE TERRITOIRE ET LES QUARTIERS PRIORITAIRES

► Les quatre quartiers prioritaires de Valence

Valence est une ville de 65 728 habitants (données Insee de 2021). Environ 21 % des valentinois habitent un quartier prioritaire concerné par la politique de la ville.



Les Hauts de Valence : 8 500 habitants



Le quartier des Hauts de Valence, regroupant Fontbarlettes et le Plan, recense 8 500 habitants en 2014 (INSEE).

Le taux de chômage est assez élevé : il est de 30 % contre 14,7 % à l'échelle de l'ensemble de l'Agglomération. Les revenus médians annuels sont estimés à 8 300 € contre 24 237 € sur le territoire de Valence Romans Agglo. Enfin, 57 % des ménages locataires habitant sur le quartier sont locataires de logements locatifs sociaux.

Par ailleurs, il est constaté un bilan mitigé du PRU1, d'où la nécessité d'une seconde intervention urbaine ambitieuse et transformatrice (NPNRU) afin de changer durablement l'image de ce quartier.

	Hauts de Valence	Valence
Taux de pauvreté (au seuil de 60 %) ⁶	46 %	21 %
Taux d'emploi ⁷	37 %	58 %
Formation > BAC	9 %	24 %
Part des ménages de 5 personnes et plus	16,7 %	7 %
Revenus à 100 % des prestations familiales	23 %	18 %

⁶ Taux de pauvreté : part de la population sous le seuil de 60% du niveau de vie médian métropolitain

⁷ Taux d'emploi : part des habitants ayant un emploi parmi la population de 15 à 64 ans.

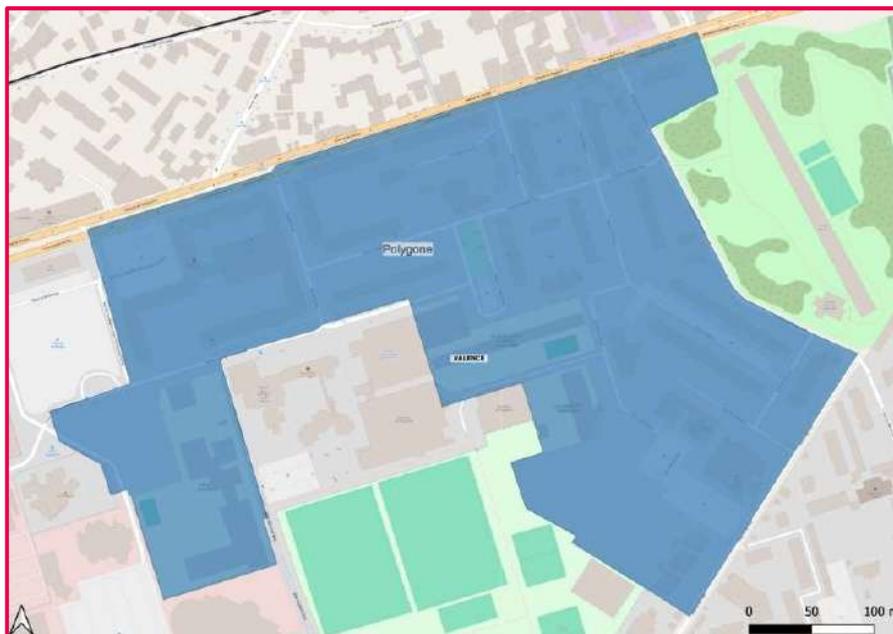
Le quartier compte de nombreux équipements culturels, socio-éducatifs et sportifs, dont certains sont structurants. Toutefois, éloigné physiquement du centre-ville (sur le plateau), peu d'entre eux ont un rayonnement en dehors du quartier (c'est toutefois le cas de l'École Supérieure d'Art et de Design – ESAD). Chacun des deux quartiers bénéficie de la présence d'une médiathèque. Quelques administrations sont présentes : les sièges de Valence Romans Agglo et Valence Romans Habitat, la MSA. On trouve également des entreprises de renommée internationale mais sans lien avec le quartier (Thalès, Safran notamment). Fontbarlettes accueille le plus grand marché forain de Drôme-Ardèche et regroupe plusieurs commerces de proximité ainsi qu'une Maison de santé en cœur de quartier. Le Plan dispose d'un commerce « grande surface » mais les commerces de proximité en cœur de quartier sont quasi inexistant. Le quartier bénéficie toutefois aussi d'une maison de santé et une permanence France Service est assurée pour chacun des deux quartiers au sein de la médiathèque, une demi-journée par semaine.



Les potentiels du quartier (Fontbarlettes)	Les points de vigilance (Fontbarlettes)
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un processus de transformation urbaine en cours ▪ Des entreprises importantes en proximité ▪ Un cœur de quartier plutôt dynamique ▪ Une dynamique associative bien mobilisée ▪ Le marché forain ▪ Un espace vert structurant (Le parc Perdrix) en proximité 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un taux de chômage important ▪ Une vacance encore forte dans le parc social ▪ Actes de délinquance et trafic de stupéfiants ▪ Conflits d'usage sur l'espace public ; ▪ Des secteurs encore fortement dégradés (rue Verdi) et des espaces publics trop inutilisés ▪ Une tendance constatée (mais difficilement quantifiable) de phénomènes de communautarisation ▪ Le parc Perdrix peu animé

Les potentiels du quartier (Le Plan)	Les points de vigilance (Le Plan)
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un processus de transformation urbaine toujours en cours ▪ Un cœur de quartier marqué autour de la place des Aravis, de la MPT, des commerces, des écoles ▪ Une carte scolaire favorable à la mixité (collège Pagnol et lycée Montesquieu) ▪ Une proximité à des zones d'emploi dynamique ▪ Une offre de santé de proximité ▪ Un équipement de quartier structurant ▪ Une bonne accessibilité du quartier 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un pôle de commerces de proximité très fragile ▪ Des problématiques d'insécurité avérées ▪ Une vacance des logements très importante ▪ Un milieu associatif relativement pauvre ▪ Des espaces publics peu aménagés et peu investis par les habitants

Le Polygone : 1 930 habitants



Le quartier du Polygone recense 1 930 habitants en 2014 (INSEE). Le taux de chômage y est très élevé également : 32,6 %, avec un revenu médian annuel de 8 300 €. 81 % des ménages locataires habitant sur le quartier sont locataires de logements sociaux. Ce quartier n'a pas fait l'objet du premier PRU.

Il souffre d'une faible mixité de l'habitat, d'une précarité des ménages, d'un taux élevé de familles monoparentales et d'un sentiment d'insécurité fort lié aux trafics de drogue et d'armes et à la délinquance, visible sur la voie publique.

Il est intégré, depuis 2019, au Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain qui participe progressivement à modifier l'image du quartier.



	Polygone	Valence
Taux de pauvreté (au seuil de 60 %)	53 %	21 %
Taux d'emploi	45 %	58 %
Ménages de 1 personne	46 %	45 %
Formation > BAC	13 %	24 %
Part des ménages de 5 personnes et plus	10,4 %	7 %
Revenus à 100 % des prestations familiales	27 %	18 %

Le quartier du Polygone est pourvu en équipements de rayonnement intercommunal : une piscine, une patinoire et un conservatoire de la musique et de la danse à rayonnement départemental. Toutefois, ces équipements profitent peu aux habitants. Le parc du quartier est quant à lui bien investi par les habitants. Le centre social communal du quartier est bien identifié par les habitants et reste un pôle ressource important pour ceux-ci. Au sein et aux abords de la copropriété Saint Exupéry se trouve un pôle commercial fragile mais qui a le mérite d'exister. En grande proximité se trouvent un cinéma, une université, un parc des expositions, des administrations et une médiathèque intercommunale. Un marché hebdomadaire est de nouveau en place depuis l'hiver 2023.



Les potentiels du quartier	Les points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une visibilité du quartier à l'échelle de l'agglomération de par les équipements sportifs et culturels et sa proximité avec le centre-ville de Valence ▪ Une offre éducative diversifiée et d'excellence ▪ Des opérateurs structurants (MPT, associations sportives, CMS...) ▪ Des habitants engagés et investis dans leur quartier ▪ Une grande partie du parc des logements sociaux réhabilitée (isolation thermique et réfection des façades) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les usages déviants de l'espace public ▪ La paupérisation de la population (précarité forte, taux de monoparentalité très important, mixité sociale pauvre) ▪ Une offre commerciale, en cœur de quartier, limitée et fragile

Valensolles : 1 534 habitants



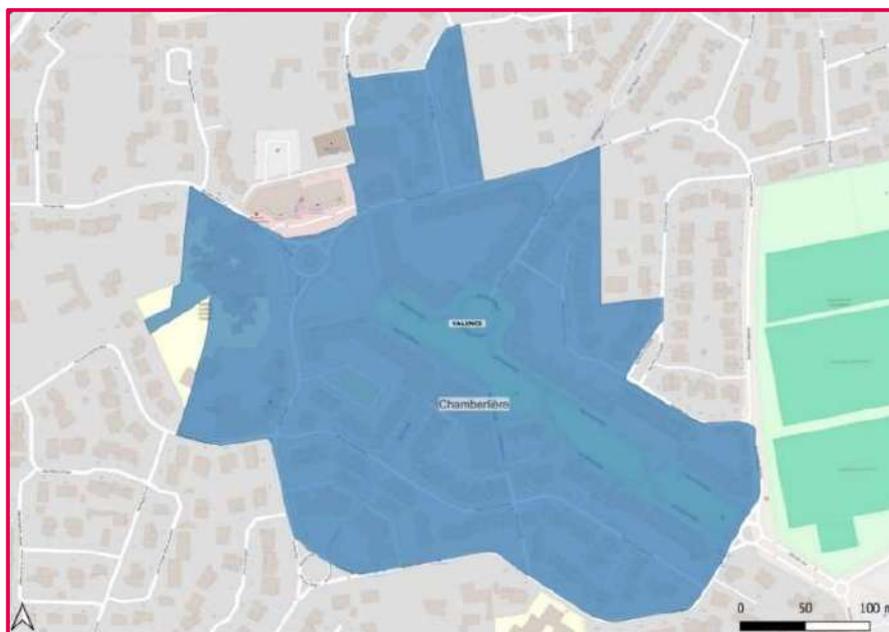


Le quartier de Valensolles bénéficie d'une image plus positive que les autres quartiers prioritaires : tranquillité relative, faible circulation de véhicules, lien social, parcs. Il se trouve à proximité du site de l'Épervière. Toutefois les indicateurs socio-économiques sont en dégradation constante, la population est vieillissante, et le contraste social entre les habitants du quartier et ceux des zones résidentielles très proches est important.

	Valensolles	Valence
Taux de pauvreté (au seuil de 60 %)	41 %	21 %
Taux d'emploi	44 %	58 %
Ménages de 1 personne	47 %	45 %
Formation > BAC	9 %	24 %
Part des ménages de 5 personnes et plus	8 %	7 %

Le quartier dispose d'un dispositif associatif faible. Seul la médiathèque et le centre social « La Farandole » proposent des activités sportives et socio-culturelles. La nouvelle Halle des sports (financée par la Région) et le pôle médical en bordure du quartier ont néanmoins maintenu une certaine attractivité du quartier. À proximité se trouvent plusieurs parcs (Trinitaires, Marcel Paul, Epervière), ainsi que le centre aquatique de l'Épervière. Peu de commerces sont présents au sein du quartier et ceux qui sont implantés restent fragiles ; la proximité du quartier avec l'avenue commerçante Victor Hugo constitue néanmoins un atout.

Les potentiels du quartier	Les points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une structure diversifiée de l'habitat et du profil socio-économique des habitants offre une bonne mixité ▪ Une proximité avec le centre-ville qui rend le quartier assez attractif et permet aux habitants de bénéficier de services et d'équipements de qualité ▪ Une population installée depuis longtemps ▪ Une délinquance plus faible et une image plus positive que les autres quartiers prioritaires ▪ Une taille modeste du quartier qui permet de maintenir du lien social et une certaine convivialité 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un accès à l'emploi qui reste problématique ▪ Une dégradation croissante des indicateurs socio-économique ▪ Un habitat parfois très dégradé ▪ Une population vieillissante et un faible turn-over de la population ▪ Un contraste social important entre l'habitat social et le pavillonnaire qui ne doit pas augmenter pour le maintien du lien social ▪ Une concurrence entre les commerces de proximité et les grandes surfaces des abords du quartier



C'est un quartier relativement calme de Valence. Les 1 195 habitants sont en majorité des couples et des ménages seuls, jeunes, et plutôt propriétaires de leurs logements (50 %). Le quartier connaît une certaine mixité mais est divisé en deux, avec des ménages vivant sous le seuil de pauvreté, et d'autres qui ont des revenus moyens (26 000 € par ménage).



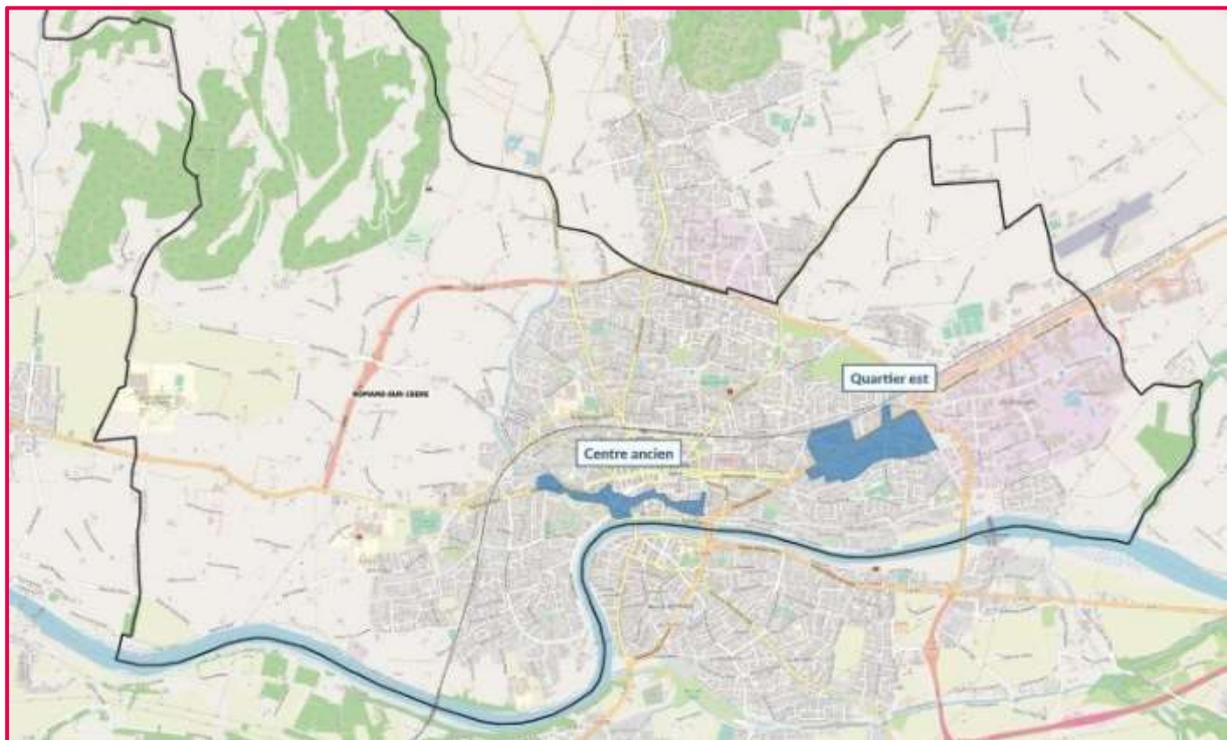
	Chamberlière	Valence
Taux de pauvreté (au seuil de 60 %)	42 %	21 %
Taux d'emploi	59 %	58 %
Ménages de 1 personne	40 %	45 %
Formation > BAC des demandeurs d'emploi	15 %	24 %
Revenus à 100 % des prestations familiales	17 %	18 %

Le quartier est doté de commerces et d'une bonne offre de santé. Il s'articule autour du centre social Le Tambour, acteur clé qui développe de nombreuses activités et animations touchant un large public. Le quartier bénéficie d'équipements sportifs de qualité (stade Pompidou) et d'un grand centre commercial à proximité. C'est un quartier où la mixité sociale est importante pourtant les liens sociaux restent compliqués à établir. L'offre associative est pauvre en quantité mais néanmoins très dynamique. Les nombreux espaces publics sont assez peu utilisés et nécessiteraient de nouveaux aménagements urbains.

Les potentiels	Les points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une population jeune et plutôt bien diplômée ▪ Un quartier qui bénéficie d'une bonne mixité sociale ▪ A priori, une population assez « proche » de l'emploi ▪ Un centre social bien ancré sur le quartier ▪ Une situation géographique plutôt favorable (entre centre-ville et zone commerciale) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une structure commerciale qui reste fragile ▪ Des usages déviants des espaces publics (mail Gérard-Philippe) ▪ Une baisse générale du niveau de vie des habitants induite par l'arrivée de populations en grande précarité (arrivée du quartier du Plan notamment suite PRU1) ▪ Des maillages qui doivent encore se faire entre les populations

► Les deux quartiers prioritaires de Romans-sur-Isère

Romans-sur-Isère est une ville de 32 911 habitants d'après le dernier recensement de 2021. 15 % des Romanais résident dans un quartier concerné par la politique de la ville.



Le Centre Ancien



Le périmètre du QPV Centre Ancien n'a pas évolué depuis le contrat de ville précédent. Sa forme très étirée d'est en ouest de la ville, prend par partie appui sur les bords de l'Isère et l'ancien quartier des Tanneurs.

Il est caractérisé par un ensemble de rues, ruelles et places dont certaines ont un fort potentiel patrimonial et architectural. Le bâti est par endroit encore fortement dégradé bien que des travaux de grande ampleur soient réalisés tant par la ville (lutte contre l'habitat indigne et les marchands de sommeil, reprise des 7 ruelles, maison du Mouton...) que par le bailleur social VRH.

Ils se poursuivent par deux chantiers majeurs de renaturation Rue du Chapitre à l'est de ce quartier, à proximité immédiate du groupe scolaire Saint-Just et de la maison de quartier Saint-Nicolas et la découverte de la Savasse, plus au centre de ce secteur.

Les équipements publics et services mairie, médiathèque, poste, caisse d'allocations familiales, conservatoire, théâtres, se trouvent à proximité immédiate du périmètre, permettant aux habitants de s'y rendre à pied facilement.

Le groupe Scolaire Saint-Just, en bordure du secteur comprend une école élémentaire et une maternelle. Il rassemble 247 élèves, majoritairement domiciliés en QPV. Deux autres écoles, à proximité sont hors périmètre mais font partie du Réseau d'Education Prioritaire et scolarisent plus de 200 élèves.

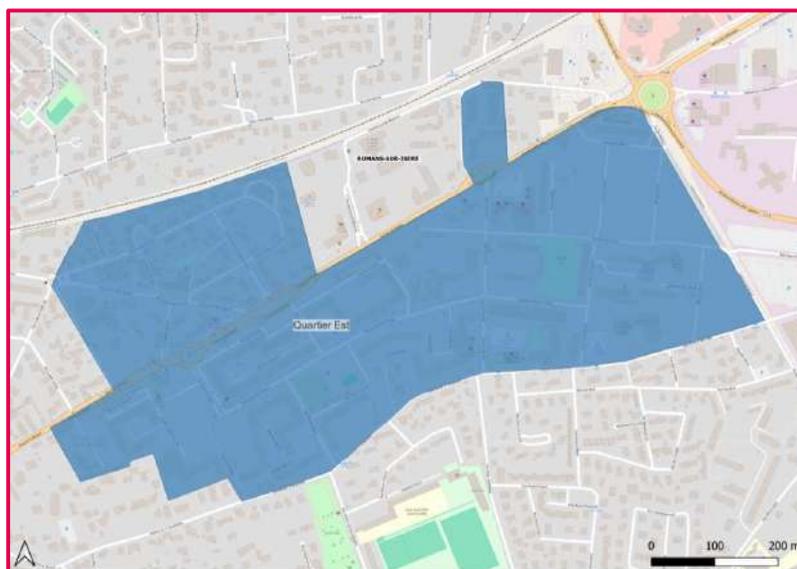
1906 personnes, soit 6 % des romains vivent dans ce QPV.

Les familles monoparentales sont particulièrement nombreuses (44 %) contre 19 % pour l'ensemble de la commune.

Le revenu médian est inférieur d'un tiers au revenu médian de l'ensemble de la population romaine et de près de 50 % celui de l'ensemble des QPV de VRA. (Revenu médian de 13 050 € - voir tableau des chiffres clés).

L'offre commerciale de proximité n'est pas strictement présente dans les rues du QPV, mais à proximité immédiate. Le secteur élargi bénéficie de plusieurs dispositifs de revitalisation commerciale (« Action cœur de Ville », « Shop'in Romans »...) et d'une dynamique de reprise des pas de porte soutenue par la collectivité, axée sur l'installation d'artisans/ créateurs et sur la restauration.

Les potentiels du quartier centre Ancien	Les points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un fort potentiel patrimonial et architectural ▪ Un positionnement en fronton de l'Isère, un accès à la nature facilité (Parc Saint-Roman, découverte de la Savasse en cours) ▪ De nombreux services public à proximité immédiate ▪ Une maison de quartier bien implantée et dynamique ▪ Des équipement culturels théâtres, Cité de la Musique, médiathèque, musée de la chaussure, à proximité ▪ Le nombre de logements sociaux gérés par VRH (427) y compris dans un bâti remarquable ▪ Un marché alimentaire particulièrement dynamique le dimanche, à proximité du périmètre 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'importance des familles monoparentales ▪ Le nombre d'allocataires du RSA ▪ Des logements peu qualitatifs nécessitant de lourds investissements ▪ Les difficultés de stationnement pour les résidents ▪ Un quartier d'accueil pour les primo arrivants sur la ville et les saisonniers ▪ La gestion des déchets avec la demande de collecte des encombrants ▪ Un centre de santé attendu pour fin 2024 ▪ Le manque de commerces de proximité ▪ L'amélioration de la tranquillité publique à poursuivre



Le quartier Est comprend un grand secteur de Romans regroupant des parties habitées (La Monnaie, la Cité Nadi, le lotissements au nord de l'avenue Alfred de Musset), un secteur d'activités tertiaires (Ex Rochegude) et le collège Lapassat. La zone concernée par la politique de la ville regroupe la Cité ouvrière Nadi, construite après-guerre, et le secteur Monnaie constitué en quasi-totalité d'immeubles gérés par Valence Romans Habitat. La dénomination quartier Est sera systématiquement utilisée pour nommer ce QPV afin de renforcer l'appartenance à la ville.

Le renouvellement urbain engagé dès les années 80 a embelli ce quartier édifié de la fin des années 50 à la fin des années 60 et amélioré les conditions de vie. Pour autant, encore aujourd'hui celui-ci souffre d'une mauvaise image et quelques dysfonctionnements urbains persistent, de sorte que de nombreux logements sociaux sont vacants (14 % en 2021) et que les tentatives d'y construire des programmes d'habitat privé n'ont pas abouti, laissant de grands espaces en friche.

Ce quartier a de nombreux atouts : bonne accessibilité, belles perspectives paysagères, bon niveau d'équipements.

La proximité de la zone d'activités industrielle peut faciliter l'accès à l'emploi pour les personnes peu mobiles. France Travail et le Groupe Archer, structure d'insertion par l'économique sont également implantés à proximité immédiate du QPV et il est possible de s'y rendre en bus ou à pied.

Par ailleurs, Valence Romans Agglo porte un projet de parc événementiel (équipement bâti et espaces extérieur) sur un tènement d'environ 5 hectares situé entre le parc des Ifs et le boulevard Lapassat. L'équipement communautaire bâti d'une superficie d'environ 3000m² de surface de plancher sera géré par Valence Romans Tourisme. Son parc extérieur attenant permettra également l'accueil de manifestations culturelles, sportives, sociales etc sur une surface d'environ 20 000m².

Enfin, de nombreux équipements contribuent à la dynamique sociale du quartier : MJC - Maison Citoyenne Noël Guichard, ludothèque, médiathèque (avec deux permanences France Service par semaine), et à proximité immédiate la piscine Serge Buttet.

L'antenne sur site du bailleur social VRH gère en proximité les 1298 logements du quartier. L'espace petite enfance « Au clair de la lune » avec un crèche de 30 berceaux, l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement Jules Verne pendant les vacances scolaires pour les 4/6 ans, le projet de réussite éducative porté par la Caisse Des Ecoles, le service de Prévention, le SESSAD complètent les services à disposition des familles.

Six écoles sont implantées sur le quartier Est. Certaines sont hors du périmètre QPV mais elles appartiennent toutes au Réseau d'Education Prioritaire, avec des classes dédoublées pour les grandes sections, les cours préparatoires et le CE1. 369 élèves sont scolarisés en élémentaires (24 classes) et 273 en maternelle (15 classes). A l'exception de l'école maternelle Jules-Nadi, l'ensemble des écoles du quartier a fait l'objet de programmes de rénovation.

Le collège Etienne-Jean Lapassat, tête de réseau du REP, est engagé dans le dispositif « Ecole ouverte » pour faciliter l'accueil des futurs 6^e. Il bénéficie d'une forte mixité sociale et géographique : la moitié de ses élèves est issu du secteur Est et l'autre moitié des communes rurales voisines.

Il est à noter que le centre médico-social et le centre de santé vont se déplacer courant 2024 vers le centre-ville.

Le marché forain et alimentaire des mercredis et samedis matin sur la place centrale du quartier connaît une belle affluence. Quelques commerces et une pharmacie sont installés le long du boulevard qui délimite le quartier.

Plus de 3 000 personnes y vivent ce qui représente 9 % des romains (3 072 habitants sur 32 911).

Les potentiels du quartier Est	Les points de vigilance du quartier Est
<ul style="list-style-type: none"> ▪ La poursuite du désenclavement ▪ La dynamique de réhabilitation du bâti en lien avec VRH ▪ Une maison de quartier bien implantée et dynamique ▪ Des équipements socio-culturels médiathèque, ludothèque, bricothèque, centre médico-social, espace petite enfance ▪ Un marché alimentaire bi-hebdomadaire très fréquenté ▪ Un Réseau d'Education Prioritaire dynamique ▪ Les structures d'accompagnement professionnel France Travail, Archer à proximité 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une image du quartier dévalorisée malgré l'importance des moyens déployés ▪ Le comportement délictuel d'un petit groupe d'individus ▪ L'amélioration de la tranquillité publique à poursuivre ▪ La desserte des bus ▪ Le dépôt sauvage des déchets et encombrants ▪ La persistance de friches urbaines ▪ Le nombre d'allocataires du RSA ▪ Un revenu médian très bas (7 860 €/an) ▪ Le peu de commerces de proximité ▪ Le déplacement du centre médico-social et du centre de santé vers le centre-ville

Les chiffres clés pour ces deux QPV

	Quartier Est	Centre ancien	Romans	Ensemble QPV Agglo
Population	3 072 soit 9 % de la commune	1 906 soit 6 % de la commune	32 911	
Familles monoparentales	21 %	44 %	19 %	28 %
Taille moyenne des ménages	2.4	1.7	2	2.4
Logement sociaux	1298 soit 38 % de la commune	427 soit 12 % de la commune	3 460	6 030
Demandeurs d'emploi	436 soit 12 % de la commune	312 soit 9 % de la commune	3 582	2 767
Revenu médian déclaré	7 860 €	13 050 €	18 610 €	21 300 €
Taux de pauvreté (au seuil de 60 % du niveau de vie médian)	Non connu	Non connu	20 %	42 % (pour QPV France)

Allocataires percevant le RSA	20 %	19 %	13 %	21 %
Taux d'emploi	34 %	48 %	60 %	40 %
Niveau bac +2 ou plus	7 %	21 %	24 %	13 %
Sans diplôme	60 %	40 %	29 %	47 %
Taux de scolarisation des 15/24 ans	48 %	40 %	53 %	57 %

Source Observatoire Partenarial Cohésion sociale et territoriale, Agence d'Urbanisme de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise, juin 2023

CADRE STRATÉGIQUE

Les projets de territoire mettent en exergue des objectifs généraux de long terme : mixité sociale, diversité fonctionnelle des quartiers et réduction des inégalités sociales et économiques constatées dans les quartiers prioritaires. Ces projets de territoire s'appuient sur la Convention territoriale globale (CTG) signée pour la période 2021-2026 entre la Caf de la Drôme, les communes et l'Agglomération et constitue un cadre politique et stratégique sur les 7 champs de compétences communs : Accès aux droits et inclusion numérique, Petite enfance, Enfance, Jeunesse, Parentalité, Animation de la vie sociale et Logement, Accès aux droits et inclusion numérique. Ce dernier champ s'inscrit également dans le cadre de la stratégie numérique de Valence Romans Agglo dont l'un des axes est l'accompagnement des habitants à l'accès et à l'appropriation du numérique.

Le Contrat de ville est un outil de pilotage qui doit aider l'ensemble des acteurs et parties prenantes à atteindre progressivement ces objectifs. **Les concertations citoyennes organisées à l'été 2023 et les ateliers de travail organisés en automne/hiver 2023 avec les différents services des collectivités, les opérateurs de l'État et les acteurs locaux ont permis, sur la base d'un diagnostic partagé, de définir les enjeux et les priorités de court terme.**

La nouvelle génération de Contrat de ville 2024-2030 « Engagement 2030 » dispose d'une clause de revoyure en 2027 qui doit permettre de réinterroger l'armature du contrat et les priorités définies trois ans auparavant.

Le Contrat de ville 2024-2030 de Valence Romans Agglo est :

- Évolutif : les attentes et besoins des habitants, tout comme le contexte et la situation des quartiers, évoluent. Plus le cadre d'intervention des pouvoirs publics permettra une réelle adaptabilité, plus leurs actions seront efficaces.
- Intégré : de nombreux documents cadre partenariaux et thématiques (Contrat Local de Santé, Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine) sont annexés et étroitement articulés au contrat de ville. Ils seront interrogés régulièrement dans le cadre des instances de la politique de la ville qui visent à dessiner un chemin de court terme vers des objectifs spécifiques réajustés régulièrement.

La boussole du contrat de ville 2024-2030 de Valence Romans Agglo est orientée sur deux priorités : revaloriser l'image des quartiers et changer le regard porté sur les habitants, et (re)développer le lien social, notamment intergénérationnel.

Sur la période 2024-2027, il est composé de quatre axes prioritaires et de trois axes transversaux.

► Axes prioritaires

Les quatre axes prioritaires - définis sur la base des concertations citoyennes et des ateliers de travail avec les différents acteurs concernés - représentent les enjeux de court et moyen terme sur lesquels les partenaires souhaitent se focaliser. Par une attention renforcée et une mobilisation accrue autour de quelques enjeux spécifiques, les partenaires visent des résultats probants sur des objectifs réactualisés régulièrement.

Emploi et insertion et développement économique

Les données statistiques relatives aux taux de chômage et aux taux d'emploi précaires sont supérieurs sur l'ensemble des quartiers prioritaires du territoire par rapport à l'entité urbaine de référence (commune et/ou EPCI). Ces taux sont particulièrement élevés sur le Quartier Est à Romans-sur-Isère, et sur le quartier des Hauts de Valence (le Plan et Fontbarlettes) à Valence. Ces difficultés sont à l'origine d'une grande précarité qui se traduit dès lors par une forte dépendance aux allocations sociales et familiales.

Les taux de qualification sont également très inférieurs sur les quartiers prioritaires par rapport à l'entité urbaine de référence sans que l'analyse des données statistiques ne permette d'identifier de lien direct entre les taux de chômage et d'emploi précaire par rapport au taux de qualification. C'est à partir d'un taux de qualification supérieur à BAC+2 qu'une corrélation positive peut être établie.

De fait, on note un décalage de plus en plus important entre le niveau de qualification des populations et les besoins en emploi des entreprises locales. Les entreprises accueillies sur les ZFU sont des PME ayant très souvent une activité industrielle, commerciale, artisanale ou libérale. Or, ces entreprises recrutent des profils d'employés plutôt qualifiés ou des cadres, alors que, sur le territoire des quartiers prioritaires, la très grande majorité des habitants sont des employés ou des ouvriers non ou peu qualifiés.

Le taux de scolarisation des 15-24 ans⁸ est identique ou presque sur les quartiers du Polygone, de Valensolles et de la Chamberlière à Valence et du Centre Ancien à Romans-sur-Isère par rapport à l'entité urbaine de référence (commune). A l'inverse, les taux de scolarisation des 15-24 ans sont près de 15 % moins élevés sur les quartiers des Hauts de Valence (le Plan et Fontbarlettes) et de la Monnaie par rapport à l'entité urbaine de référence (commune).

Outre la problématique générale du taux de qualification, et sa distorsion avec le marché de l'emploi, les quartiers prioritaires font face à d'autres freins à l'emploi – qui ne leur sont pas propres - à savoir les problématiques de mobilité et de garde d'enfants.

Concernant les modes de garde, depuis septembre 2021, les crèches des QPV gérées par Valence Romans Agglo sont labellisées AVIP « à Vocation d'Insertion Professionnelle » et disposent de places réservées à l'accueil d'enfants dont les parents sont accompagnés par un des acteurs locaux (France Travail, Mission locale, Cap emploi...). Ainsi, les familles entrant dans un parcours d'insertion bénéficient de la mise en lien avec les crèches par la référente Insertion de l'Agglo et d'un contrat d'accueil adapté à leur besoin de garde entre 1 à 5 jours hebdomadaires, pour une durée de 6 mois renouvelable une fois. En parallèle, elles sont invitées à s'inscrire au point info Petite enfance et sont prioritaires pour obtenir une place de droit commun dès qu'elles ont un retour à l'emploi effectif.

Les professionnels pointent également une difficulté de captation du public QPV qu'ils ne parviennent que très partiellement à intégrer aux dispositifs de droit commun.

De fait, il existe de nombreux dispositifs à l'échelle locale et un lieu ressource spécifique a été créé à l'échelle du territoire de l'Agglomération sur la problématique de l'emploi et de l'insertion, le 333⁹. Ce dernier regroupe – par convention - des acteurs qui œuvrent sur le territoire autour de cette problématique : France Travail, la Mission Locale de Valence, la Plateforme de l'Emploi, le service économie-emploi-insertion du Département de la Drôme et l'Ecole de la 2ème chance. Le 333 est désormais identifié par les acteurs de l'emploi/formation/insertion locaux et les entreprises comme un outil favorisant l'accès à l'emploi, via l'organisation d'évènements de type job dating – forums de découverte des métiers.

Il doit encore plus aller vers le public éloigné de l'emploi sur le territoire, ce qui se fait progressivement par sa participation directe à des évènements extérieurs.

La mobilisation des outils de droit commun est l'une des priorités de ce contrat de ville.

Son caractère opérationnel doit permettre de pallier la faiblesse des synergies qui existe actuellement entre les politiques d'éducation et d'emploi et aider les acteurs de l'emploi à fédérer un réseau local structurant et efficient.

Par ailleurs, le contrat de ville vise à renforcer les liens entre les entreprises et les habitants. Le développement des chantiers d'insertion, ou la création des pépinières d'entreprises sont des enjeux forts pour rapprocher les jeunes et les demandeurs d'emploi des entreprises. Un autre enjeu existe à travers la valorisation des parcours réussis, en mettant en avant les succès des jeunes dans le monde de l'entreprise pour en faire « des ambassadeurs » et développer un système de « parrainage » pour

⁸ Sont comptabilisés sous ce chiffre : les décrocheurs de 15-16ans, les jeunes en ruptures de parcours sous obligation de formation de 17-18ans, et l'ensemble des jeunes de 19 à 24ans qui ne sont ni en formation ni en emploi.

⁹ Les principaux acteurs de l'emploi, de la formation et de l'insertion du territoire sont regroupés sur un site unique : au 333 avenue Victor-Hugo. L'objectif est de faciliter le parcours des personnes en recherche d'emploi.

accompagner des jeunes dans la recherche de l'emploi et les acculturer aux codes de l'entreprise. À travers les marchés publics, les clauses d'insertion peuvent aussi être plus fortement activées – et diversifiées – afin de valoriser l'insertion comme un enjeu vers l'emploi.

Enfin, concernant la vitalité commerciale des quartiers prioritaires, on note une fragilisation commerciale des cœurs de quartier par une concurrence accrue entre cœur et frange de quartier qui s'est intensifiée ces dix dernières années. Les taux de vacance commerciale sont élevés sur l'ensemble des quartiers prioritaires (particulièrement sur les Hauts de Valence et les deux quartiers de Romans-sur-Isère). Les collectivités ont peu de marge de manœuvre sur cette problématique et la situation actuelle dans les quartiers nécessite une mobilisation accrue des pouvoirs publics (en termes de sécurité, d'aménagement...) avant d'imaginer le retour d'une vitalité commerciale en cœur de quartier. **Par ailleurs, les habitants expriment le besoin d'une stratégie plus globale qui dépasse la seule problématique des commerces et touche au développement d'offre de services comprenant certes les commerces mais également l'ensemble des services publics (par exemple France Travail¹⁰, la Poste...) et privé (notamment les maisons de Santé).** A ce titre, depuis le début d'année 2023, le dispositif France Services qui réunit 11 opérateurs publics, s'est installé à Valence et à Romans-sur-Isère. Ainsi, durant toute la semaine, les habitants peuvent être accueillis par des agents formés pour être accompagnés dans leurs démarches administratives dématérialisées.

Plusieurs lieux et formes d'accueil sont accessibles pour les habitants :

- Au sein des médiathèques du Plan et de Fontbarlettes pour les Hauts de Valence, de la médiathèque Latour Maubourg située à proximité du quartier Le Polygone à Valence et de la médiathèque La Monnaie à Romans sur Isère
- Dans le Bus France Services du Pimms médiation lors des escales hebdomadaires programmées sur les quartiers Le Plan, Fontbarlettes, Valensolles et Chamberlière.

Ces services, complétés par les ateliers de médiation numérique des médiathèques, tiers lieux et maisons de quartier, s'inscrivent dans une réflexion plus globale sur l'accès aux droits et l'inclusion numérique portée par la Convention Territoriale Globale (CTG).

De son côté, l'économie sociale et solidaire (ESS) est vectrice de développement et de diversification fonctionnelle et adaptée aux niveaux de qualification des habitants des quartiers, et l'économie circulaire favorise une nouvelle approche facilitant l'émergence de projets économiques et d'innovation sociale d'intérêt territorial. Il existe déjà des exemples particulièrement probants sur les quartiers (Archer ou la Recyclerie Nouvelle « R »), et les nouvelles initiatives locales doivent être soutenues.

Les objectifs du contrat de ville concernant l'emploi et l'insertion seront, pour la période 2024-2027, orientés autour de l'enjeu de la qualification des habitants des quartiers, de la consolidation du réseau d'acteurs et de professionnels de l'emploi, de la mobilisation des dispositifs de droit commun, de l'adaptation de ces dispositifs aux habitants des QPV, et du soutien à la dynamisation économique et commerciale des quartiers prioritaires, notamment les initiatives autour de l'ESS et de l'économie circulaire.

Au vu du diagnostic ci-dessus et des priorités exprimées par les habitants lors des concertations citoyennes, l'axe 1 est composé – pour la période 2024-2027 – des objectifs stratégiques suivants :

- Soutenir la réussite éducative et scolaire
- Soutenir et développer l'offre de formation et lever les freins à l'emploi
- Favoriser les parcours d'insertion socio-professionnelle
- Travailler sur les moteurs de la diversification fonctionnelle des quartiers
- Soutenir l'esprit d'entrepreneuriat et l'accès à la création

Cadre de vie et logement

Le cadre de vie est un champ éminemment large, tout comme les problématiques de logement. Les objectifs stratégiques retenus pour la période 2024-2027 émanent des priorités remontées par les

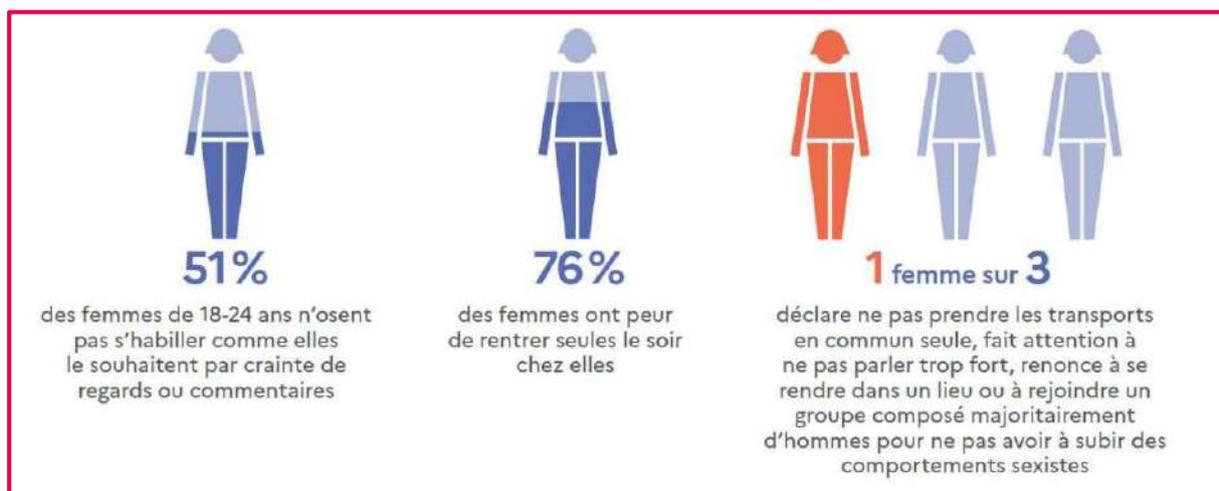
¹⁰ France Travail : au 1^{er} janvier 2024, Pôle Emploi est devenu France Travail. Au-delà de ce changement de nom, l'objectif est de proposer un accompagnement renouvelé des demandeurs d'emploi.

habitants lors des concertations citoyennes de l'été 2023 et du diagnostic du projet de gestion¹¹ notamment.

Les Hauts de Valence (le Plan et Fontbarlettes) et le Quartier Est à Romans-sur-Isère, et dans une moindre mesure le Polygone à Valence, souffrent de problématiques de propreté récurrentes. La saisine des numéros verts relatifs aux dysfonctionnements sur l'espace public illustre la prédominance de ces problématiques sur les quartiers prioritaires du territoire. Les causes sont multiples : méconnaissances, incivilités/dégradations, maintenance des matériels etc.

Ces mêmes quartiers font face à une autre problématique qui dégrade l'image des quartiers et renforce, par effet d'enchaînement, les incivilités ; il s'agit de la présence des friches urbaines. Ce sont des espaces dont les temps de réinvestissement sont souvent très longs, la majorité suite à des démolitions, qui n'ont pas d'usage spécifique dans l'intervalle et sont peu entretenus. En 2023, plus de 70 % des acteurs locaux interrogés¹² dans le cadre d'une enquête relative à ces espaces estiment que ceux-ci créent un sentiment d'abandon.

Par ailleurs, ces quartiers sont particulièrement touchés par les enjeux de sécurité et de tranquillité publique. Les trafics de drogues et d'armes perdurent et l'économie souterraine, bien que fluctuante, reste prépondérante et de plus en plus inquiétante. Ces phénomènes ont pour conséquence notoire une confiscation progressive de l'espace public au profit de petits groupes d'individus (souvent de jeunes hommes) et au détriment de la majorité des habitants (à commencer par les femmes).



Rapport annuel 2022 sur l'état du sexisme en France. Mars 2022

La rue et les parkings (38 %), les voitures (18 %) et les transports en commun (17 %) concentrent, à l'échelle nationale, près des trois quarts des lieux où les agressions se produisent dans l'espace public¹³.

Enfin, le réaménagement de l'espace public ces dernières années, conçu pour endiguer ces phénomènes d'occupation illicites, n'est pas parvenu à faire revenir les familles dans ces espaces. Le déploiement de nouvelles aires de jeux, d'assises et de mobiliers urbains spécifiques pour ces publics – combiné avec des dispositifs de prévention situationnelle – pourrait être un levier afin de favoriser la réappropriation de l'espace public. Par ailleurs, des marches exploratoires et des cartographies sensibles¹⁴ des quartiers seront expérimentées pour accompagner le réaménagement de l'espace public au profit du plus grand nombre.

¹¹ Projet de gestion : le projet de gestion résulte du diagnostic et des pistes opérationnelles stabilisées dans le cadre de la convention de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité.

¹² Etude menée en 2023 par le bureau d'étude Trajectoires Reflex auprès de 80 acteurs locaux (étude réalisée dans le cadre de l'évaluation annuelle du NPNRU).

¹³ Données de l'Enquête Nationale sur les Violences Envers les Femmes en France (ENVFF).

¹⁴ Cartographie sensible : carte des quartiers qui prends en compte les « ressentis » des participants aux marches exploratoires et les « images » qu'ils se font des différents espaces.

Au-delà de l'espace public, le cadre de vie des habitants est intimement lié à la qualité de leur logement et des espaces communs de l'habitat dans lequel ils vivent.

L'État, les collectivités territoriales et VRH sont engagés, dans le cadre des projets urbains des quatre quartiers NPNRU (à retrouver en annexe 2 du présent contrat) dans un ambitieux programme de réhabilitation, de rénovation énergétique et de résidentialisation du patrimoine du bailleur. Les objectifs du contrat de ville sont cohérents mais aussi et surtout complémentaires des projets urbains définis dans le cadre du NPNRU, ils servent à les accompagner et/ou à mettre l'accent sur l'un de leurs aspects.

Concernant le parc public, au-delà des engagements pris dans le cadre du NPNRU, les bailleurs sociaux sont tenus d'établir des Plans Stratégiques de Patrimoine (PSP) qui visent à réhabiliter et à adapter les logements à l'évolution des besoins des locataires. Les pouvoirs publics - à commencer par l'Agglomération qui est cheffe de file en matière d'habitat - accompagnent financièrement et techniquement les bailleurs sociaux dans ces missions.

Concernant le parc privé, les pouvoirs publics déploient également de nombreux outils pour accompagner les propriétaires issus des quartiers prioritaires : plan de sauvegarde des copropriétés dégradées, OPAH-RU, ORI...

Au vu du diagnostic ci-dessus et des priorités exprimées par les habitants lors des concertations citoyennes, l'axe 2 est composé - pour la période 2024-2027 - des objectifs stratégiques suivants :

- Renforcer l'attractivité des espaces partagés ;
- Améliorer l'état du patrimoine bâti et ses usages.

Santé et alimentation durable

Les Contrats Locaux de Santé de Valence et de Romans-sur-Isère sont annexés au présent contrat de ville. L'actuel Contrat Local de Santé de Romans-sur-Isère arrive à terme en 2027, il sera annexé au contrat en mars 2024 ; concernant Valence, l'ARS préconise à date à la Ville de consolider un Contrat Local de Santé pour la période 2025-2027 uniquement, celui-ci sera annexé au contrat de ville en 2025.

Les statistiques de santé sont peu nombreuses et ne couvrent pas tous les quartiers¹⁵. Le diagnostic ci-dessous s'appuie donc sur ces données mais également sur les retours des professionnels et les besoins des habitants exprimés lors des concertations citoyennes de l'été 2023.

La couverture santé des personnes en quartier prioritaire relève plus exclusivement de la sécurité sociale et de la C2S que sur le reste de l'entité urbaine de référence. À titre d'exemple, seulement 52,2 % des habitants des Hauts de Valence ont une complémentaire santé (hors C2S) contre 73 % sur la Ville ; par ailleurs, en 2023, la part des bénéficiaires de la C2S est de 21,3 % dans le Centre Ancien et 34,7 % dans le quartier Est de Romans-sur-Isère contre 13 % des assurés de l'Assurance maladie du reste de la ville. 48,59 % des bénéficiaires des aides du CCAS de Valence habitent dans les quartiers de Polygone, Fontbarlettes, le Plan, et Valensolles.

Les chiffres relatifs à l'accès et au recours aux soins sont moins bons dans l'ensemble sur les quartiers prioritaires par rapport à l'entité urbaine de référence sans que les écarts ne soient trop importants. **A l'inverse, les chiffres relatifs à la médecine préventive (examens de contrôle, dépistage...) sont sensiblement moins bons sur les quartiers prioritaires, et on note des taux de dépistage non homogènes sur les quartiers.** À titre d'exemple sur Valence, le taux de dépistage du cancer du sein au Polygone est de 38 % contre 64 % à la Chamberlière alors qu'à l'échelle de la ville il est de 53 %. Tandis qu'à Romans, le taux de dépistage du cancer du sein est de 48 % au quartier Centre ancien et de 41,8 % au quartier Est contre 56,6 % sur la ville de Romans-Sur-Isère. Les écarts sont similaires sur les autres dépistages avec des écarts de 10 points entre les différents quartiers. Des actions de sensibilisations s'appuyant sur ce qui fonctionne seraient pertinentes. Par ailleurs, chaque crèche dispose d'un référent

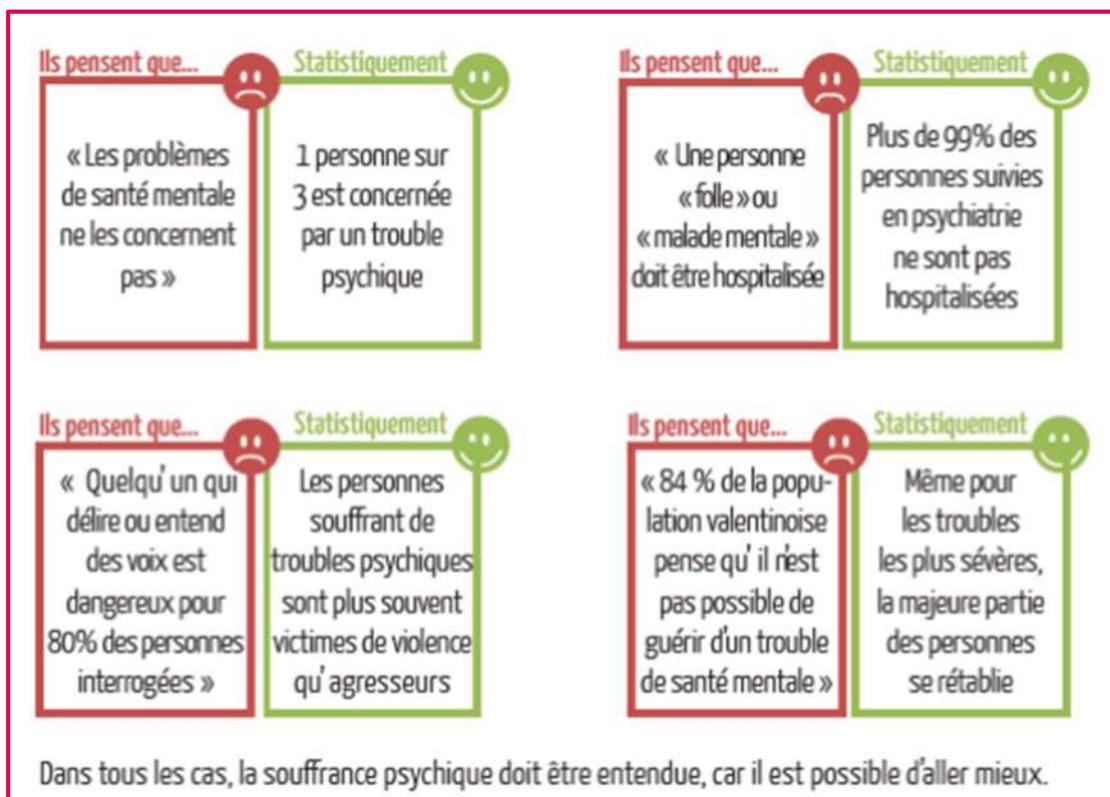
¹⁵ Les outils utilisés dans ce domaine sont régulièrement assujettis au secret statistique.

santé et d'un accueil inclusif organisant le suivi médical des enfants et des ateliers de sensibilisation, de prévention et de promotion de la santé (alimentation, sommeil, utilisation des écrans...). Ceci permet d'apporter des connaissances aux familles et de répondre à leurs questionnements, mais également de permettre des orientations précoces si nécessaires.

Concernant la santé mentale, l'enquête « santé mentale en population générale » réalisée en avril 2023 avec le Centre Hospitalier Drôme Vivarais dans le cadre du Conseil Local de Santé Mentale, auprès de 979 valentinoises et valentinois, de plus de 18 ans, permet de mesurer l'état de santé psychique et les représentations des habitants sur cette thématique. L'ensemble des quartiers de la ville ont été couverts par cette étude, mais l'enquête ne questionnait pas sur le quartier d'habitation des personnes enquêtées.

Pendant les deux semaines précédant l'enquête, la majorité de la population interrogée déclare se sentir bien et de bonne humeur (65 %), calme et tranquille (57,1 %) et avoir une vie quotidienne remplie de choses intéressantes (58,3 %) la plupart du temps ou tout le temps.

Les personnes interrogées ont une représentation très négative des troubles psychiques



Un adulte sur 3 présente au moins un trouble de santé mentale (troubles anxieux, troubles de l'humeur, insomnies, et dans une moindre mesure, problèmes de drogues, risque suicidaire).

Les personnes présentant au moins un trouble (298 personnes sur 979) ont recours au médecin généraliste (66 %), à un psychologue (53 %), à un proche (51 %), à un psychiatre (40 %).

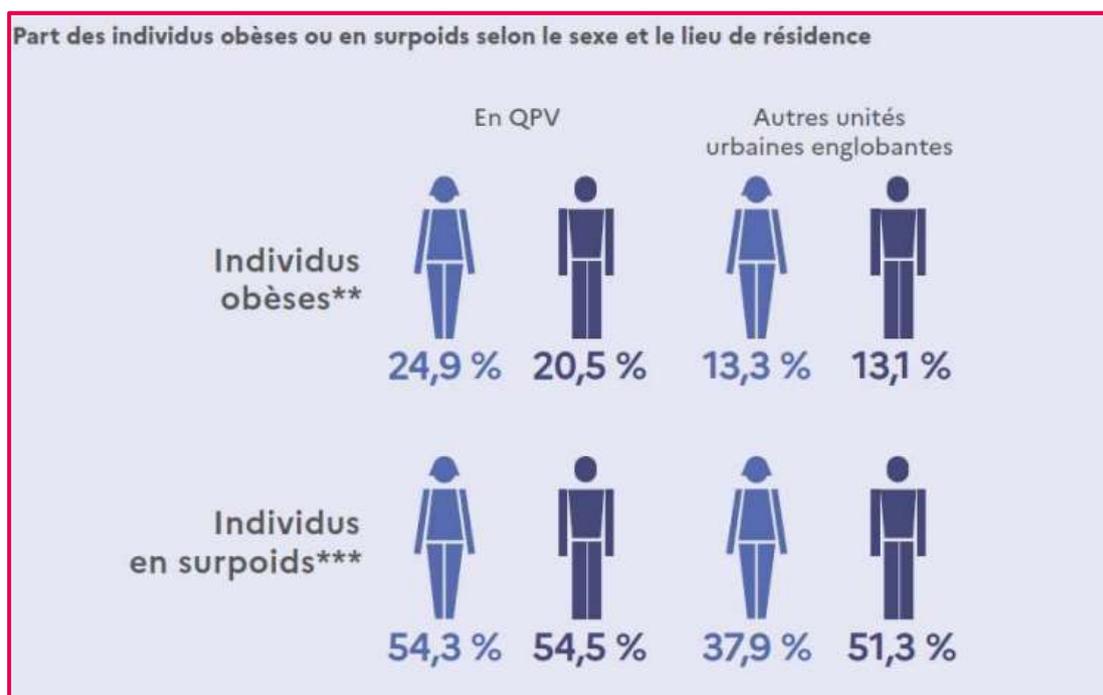
La majeure partie des personnes qui ont eu recours aux médicaments, aux médecines douces, à l'hospitalisation, à la psychothérapie et à leur entourage pour des troubles de l'humeur et des troubles anxieux estiment qu'ils ont été efficaces.

L'enquête identifie aussi une forte association entre le niveau de revenus et la présence d'un trouble. Les liens entre précarité (financière et familiale) et troubles psychiques sont confirmés dans toutes les enquêtes réalisées à l'échelle nationale (80 sites nationaux et 17 sites internationaux avec plus de 84 800 personnes interrogées).

L'ensemble de ces éléments vont orienter les actions du Conseil Local de Santé Mentale de Valence et de Romans-sur-Isère et du Centre Hospitalier Drôme Vivarais dans les années à venir : actions diverses pour lutter contre la stigmatisation des personnes présentant des troubles psychiques, formations premiers secours en santé mentale des professionnels et habitants, poursuite du développement des articulations entre psychiatres et médecins généralistes - premier recours des personnes en souffrance psychique, appui aux proches de malades psychiques.

La lutte contre l'isolement social et la précarité des personnes présentant des troubles psychiques reste l'affaire de tous.

Par ailleurs, les taux de personnes atteintes de diabète et d'obésité sont plus importants sur les quartiers prioritaires que sur le reste de l'entité urbaine de référence. Les professionnels mettent notamment en avant deux causes : une alimentation déséquilibrée et le manque d'activité physique.



** L'obésité est définie par un indice de masse corporelle (IMC) égal ou supérieur à 30,0kg/m²

***Le surpoids est défini par un IMC compris entre 25,0 et 29,9kg/m²

Observatoire national de la politique de la ville (ONVP) - Rapport annuel 2019-2020

S'il existe un lien de cause à effet entre une alimentation variée et équilibrée et un bon état de santé générale, une étude réalisée en 2023 par le réseau VRAC¹⁶ illustre que les personnes issues des quartiers prioritaires n'ont pas le même accès à cette alimentation de qualité que les autres. Les freins principaux relevés dans le cadre de cette enquête sont : le manque de budget et la qualité/variété de l'offre présente sur les quartiers.

¹⁶ Etude réalisée par l'association VRAC France en collaboration avec les associations de son réseau d'avril à octobre 2023. L'étude a été menée auprès des adhérents de l'association et a porté sur les territoires de Bordeaux, Brest, Hauts-de-France, Lyon, Paris, Marseille, Montpellier, Nantes, Toulouse, Rennes, Strasbourg ainsi que dans la Drôme (Valence et Loriol-sur-Drôme).



ENSEIGNEMENTS CLÉS



Le sentiment d'une **alimentation à deux vitesses** s'exacerbe : les personnes les plus aisées ont les moyens et la possibilité géographique d'accéder à des produits frais, locaux, de bonne conservation... tandis que les plus pauvres ont le choix entre **se déplacer loin de chez elles** pour y accéder ou choisir par défaut des **produits d'une qualité significativement moindre et indignes** (produits qui s'abiment très vite, manque d'hygiène, vente à la sauvette...).



Le **premier frein de l'accès à une alimentation choisie est le budget** que les personnes peuvent consacrer à ce poste de dépense (raison invoquée pour les deux tiers des répondants).



L'**environnement alimentaire** influence également les possibilités d'approvisionnement des personnes. D'après l'étude, les **difficultés de déplacement** et l'**équipement de cuisine** constituent également des obstacles majeurs.



Les habitant.es notent une **détérioration de l'accès à l'alimentation dans un contexte d'inflation**. Réalité déjà ancienne, l'alimentation devient de plus en plus une variable d'ajustement. Une réalité incompatible avec l'**attente des adhérent.es pour de la qualité**.

Extrait de l'étude de l'association VRAC France – Avril/octobre 2023

De fait, les habitants des QPV ont des niveaux de vie inférieurs au reste de la population et certaines familles priorisent le paiement des charges courantes, au détriment du poste alimentaire. L'aide alimentaire « classique » (exemple de l'antenne du resto du cœur rue Verdi) apporte un premier niveau de réponse adapté à l'enjeu budgétaire, mais ne traite qu'à la marge la question de la qualité et du choix de l'alimentation (étant dépendante du don de la banque alimentaire).

En 2023, le revenu médian des habitants des QPV de Romans-sur-Isère était de 7 860 € pour le Quartier Est, 13 050 € pour le Centre Ancien contre 18 610 € sur le reste de la commune ; en 2021 le revenu médian des habitants des QPV de Valence était de 9 330€ (8 280€ Polygone, 9 960€ Chamberlière, 10 320€ Valensoles, 8 760€ Valence le Haut) contre 20 610€ à l'échelle de la commune.

L'accès à une alimentation équilibrée est à travailler dans les QPV, avec une problématique particulière : les familles nombreuses y sont sur-représentées, tout comme les familles monoparentales, avec un impact sur la qualité de l'alimentation (plus de recours aux plats préparés) faute de budget et de temps nécessaire.

L'accès à une alimentation équilibrée et de qualité n'est pas le seul élément jouant sur l'état de santé d'une population, loin s'en faut. Il s'agit ici d'un parti pris que les acteurs locaux ont souhaité retenir pour le contrat de ville 2024-2027, en travaillant également sur une autre corrélation : une activité physique régulière et un bon état de santé général. Ce point est décliné dans l'axe 4.

Au vu du diagnostic ci-dessous et des priorités exprimées par les habitants lors des concertations citoyennes, l'axe 3 est composé – pour la période 2024-2027 – des objectifs stratégiques suivants :

- Accompagner et promouvoir une santé accessible pour tous ;
- Développer et promouvoir une alimentation saine et durable.

Culture et sport

Cette double thématique a été particulièrement présente dans le cadre des concertations citoyennes organisées à l'été 2023.

Les acteurs culturels, valentinois notamment, sont très mobilisés (La Comédie de Valence, le Lux, l'ESAD) dans les quartiers politique de la ville de Valence. Ils ont acquis au fil des années une connaissance et une habitude de travail avec les acteurs des QPV. Ils travaillent beaucoup avec les jeunes et leur famille en partenariat avec les relais d'éducation populaire et l'éducation nationale. Ils

déploient des actions culturelles ponctuelles de qualité et plus rarement, des projets sur le temps long et de la diffusion au sein des quartiers. Les projets à destination des adultes partenariats avec les missions locales ou pôle emploi sont rares, complexes à mettre en œuvre, faute de relais mais souhaitées par l'ensemble des acteurs qui ont à cœur de développer des projets à destination des 16-25 ans en insertion professionnelle.

Les acteurs culturels pointent également une série de causes qui, corrélées, limitent leur pouvoir d'agir sur les quartiers : une absence de coordination et de vision globale des programmes culturels dans les quartiers, une lourdeur administrative et une difficulté pour les nouveaux acteurs de saisir des modalités de soutien au titre de la politique de la ville, un sentiment d'insécurité et la difficulté, voire l'impossibilité d'agir dans l'espace public.

En termes de mobilité, les acteurs culturels soulignent que le public issu des quartiers prioritaires fréquente peu les équipements culturels du territoire en dehors des actions construites spécifiquement pour eux en dépit des expérimentations mises en place notamment « la navette » circulant entre plusieurs lieux culturels de Valence les soirs de spectacles. Les questions de la mobilité (absence de bus en soirée) et de la sécurité sont aussi centrales sur ce point que celles de l'information ou de la légitimité de participation à la vie culturelle.

De leur côté, les habitants regrettent le manque d'activités et d'événements culturels proposés sur les quartiers, et notamment sur l'espace public. Par ailleurs, leur participation au choix et à la définition des actions culturelles relève de la coopération symbolique : les habitants sont informés et consultés mais ils ne sont pas partenaires de la définition des actions.

Les médiathèques implantées au sein des quartiers QPV déploient une activité significativement différente des autres acteurs culturels : même si elles ont aussi un volet « événementiel », elles s'inscrivent davantage dans le quotidien des habitants et sont assez bien appropriées par les enfants. Leur fréquentation est gratuite et ne requiert pas d'inscription : pour certains elles peuvent donc être un refuge et un point de passage quasi quotidien. Elles déploient notamment une action soutenue en direction du secteur scolaire (maternelle, élémentaire, collège), en direction des familles et tissent des partenariats avec les partenaires éducatifs (crèches, écoles...), sociaux (MPT, associations) qui aboutissent à des projets où la participation des usagers fonctionne très bien (couverture vivante à Valence Sud en 2023, Salon du livre du Plan...).

Les 7 crèches de Valence Romans Agglo situées en QPV proposent des sorties culturelles variées afin de faire découvrir aux populations l'intérêt pour le développement du jeune enfant et la lutte contre les inégalités des chances (Médiathèques, musées, cinémas, spectacles de jeunes enfants, éveil musical, ateliers de psychomotricité, sorties dans les parcs et forêts, ateliers de découverte de la biodiversité...).

Le triptyque « s'approprier, fréquenter, pratiquer » servira de fil rouge à l'ensemble des actions qui seront portées au cours du Contrat de Ville.

La démarche issue du projet « Mémoire de quartier » permettra également d'inspirer l'émergence d'autres actions (ex : « Aux arts citoyens » à Romans-sur-Isère).

Concernant le sport, les habitants ont regretté le manque d'offre sportive sur l'espace public. Ce point a été particulièrement soulevé pour le quartier des Hauts de Valence pour lequel les habitants ont demandé des agrès sportifs et un terrain de foot synthétique.

Les Educateurs Techniques des Activités Physiques et Sportives interviennent une heure par semaine dans chaque classe élémentaire sur tout le territoire. De plus, depuis la rentrée 2023, des activités sportives sont proposées lors du temps méridien, en partenariat avec les clubs sportifs locaux (Valence Romans Drôme Rugby, Rugby Club Romanais Péageois). Par ailleurs, plusieurs écoles des QPV sont engagées dans le dispositif « Terres de jeux », dans le cadre des Jeux olympiques 2024.

L'activité physique est aussi impactante que l'alimentation sur l'état général de santé. Concernant l'activité physique, se pose la question de la possibilité et de l'accès au sport pour tous, notamment des femmes. Le rapport 2023 du haut conseil à l'égalité pointe le renoncement des femmes à certaines activités en raison du sexisme. Cela concerne également les seniors, avec un moindre dépistage, notamment du cancer du côlon (lié à l'alimentation), et un accès à l'activité physique limité.

L'objectif du présent Contrat sera de pérenniser les démarches engagées auprès des jeunes, via de nouvelles actions qui leur permettront de s'engager dans les associations sportives (passerelle vers le droit commun), et d'en développer pour d'autres publics (notamment les femmes, les seniors, les personnes en situation de handicap...).

Au vu du diagnostic ci-dessous et des priorités exprimées par les habitants lors des concertations citoyennes, l'axe 4 est composé – pour la période 2024-2027 – des objectifs stratégiques suivants :

- Accompagner et promouvoir une culture de qualité dans les quartiers ;
- Soutenir le développement de l'offre sportive, notamment sur l'espace public.

► Orientations transversales

Trois orientations transversales ont été retenues et guideront l'ensemble des politiques publiques déclinées localement sur chacun des 6 quartiers prioritaires du territoire. Ils s'incarnent dans les axes prioritaires du Contrat de Ville mais aussi et plus particulièrement dans l'orientation des crédits spécifiques dédiés à la politique de la ville.

Valeurs républicaines

L'objectif de ce contrat de ville est de réduire les écarts de développement entre les quartiers prioritaires du territoire et l'entité urbaine à laquelle ils se rattachent. Il vise à restaurer l'égalité républicaine en assurant l'égal accès de tous au droit, à la sécurité, à la santé, à l'éducation.

Par ailleurs, la Constitution de la Ve République énonce : « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale ». Ce pacte républicain doit être réaffirmé et respecté par tous : institutions, acteurs locaux, associations, et habitants. L'objectif étant de permettre le vivre-ensemble, l'inclusion et le sentiment d'appartenance.

À travers ce contrat de ville, une attention toute particulière sera donc portée aux actions participant à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la radicalisation ainsi que les projets en lien avec la citoyenneté.

Égalité femme/homme

De nombreuses données statistiques *INSEE* indiquent que, dans des domaines variés, les femmes restent largement défavorisées par rapport aux hommes. Cela est vrai dans le monde professionnel et le niveau de vie (en 2019, le niveau de vie médian des hommes est 3 % supérieur à celui des femmes), dans le sport (en 2021, seulement 37,9 % des femmes sont licenciées auprès d'une fédération sportive contre 61 % des hommes), dans l'éducation et la prise en charge des enfants (les femmes réalisent 75 % des accompagnements des enfants et des personnes âgées), et dans l'accès à l'espace public (en 2022, 76 % des femmes ont peur de rentrer seules le soir chez elles, et 41 % d'entre elles ont déjà été agressées sexuellement dans un lieu public au sens juridique du terme).

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville sont particulièrement touchés par les inégalités de genre, les femmes y étant confrontées à des formes multiples et croisées d'inégalités : sociales, territoriales et sexuées.

L'accès à l'emploi est souvent plus difficile, et les femmes connaissent des situations professionnelles précaires : près d'une femme sur deux résidant en QPV est sans emploi contre près d'une femme sur trois dans les quartiers environnants¹⁷ ; elles sont, par ailleurs très souvent orientées vers des secteurs professionnels moins rémunérateurs et peu valorisés.

¹⁷ Égalité entre les femmes et les hommes dans les territoires » 2022, Ministère chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les discriminations.

Ainsi, dans le cadre de ce contrat de ville, une attention particulière sera portée à l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'ensemble des politiques publiques locales déclinées sur les quartiers prioritaires. Par ailleurs, un soutien sera apporté aux actions ciblant l'égalité entre femmes et hommes, la protection des femmes contre toutes formes de violences ou encore l'intégration des hommes dans la lutte contre les stéréotypes.

Transition écologique

La transition écologique est l'un des défis majeurs de notre siècle : elle impose une anticipation et une adaptation des politiques publiques.

Les défis environnementaux concernent l'ensemble de la population et des territoires mais ils peuvent avoir des conséquences plus fortes sur les populations les plus précaires, notamment celles résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Alors que les habitants des quartiers ont une empreinte carbone plus faible que la moyenne nationale, ils subissent des vulnérabilités environnementales accrues liées à la pollution atmosphérique, aux effets d'îlots de chaleur urbain, ou encore aux performances énergétiques des logements.

Le contrat de ville a pour ambition d'inscrire pleinement les quartiers prioritaires dans la politique de transition ambitieuse portée par Valence Romans Agglo. Labellisée territoire à énergie positive pour la croissance verte, au total, la production d'énergie renouvelable couvre environ 15 % de la consommation finale de l'Agglomération. Depuis 2019, les investissements dans des filières vertes comme l'éolien, le photovoltaïque, la méthanisation ou l'hydrogène se sont intensifiés.

Un reverdissement des cours des crèches et des écoles est en cours avec un plan pluriannuel d'investissement fixé jusqu'à 2026 avec la dés-imperméabilisation des cours et la rénovation thermiques des établissements.

PISTES OPÉRATIONNELLES ET INDICATEURS

Les fiches actions ci-après constituent le socle opérationnel du contrat de ville. Elles sont établies pour la période 2024-2027 et sont réajustées chaque année sur la base de l'évaluation des indicateurs de résultat.

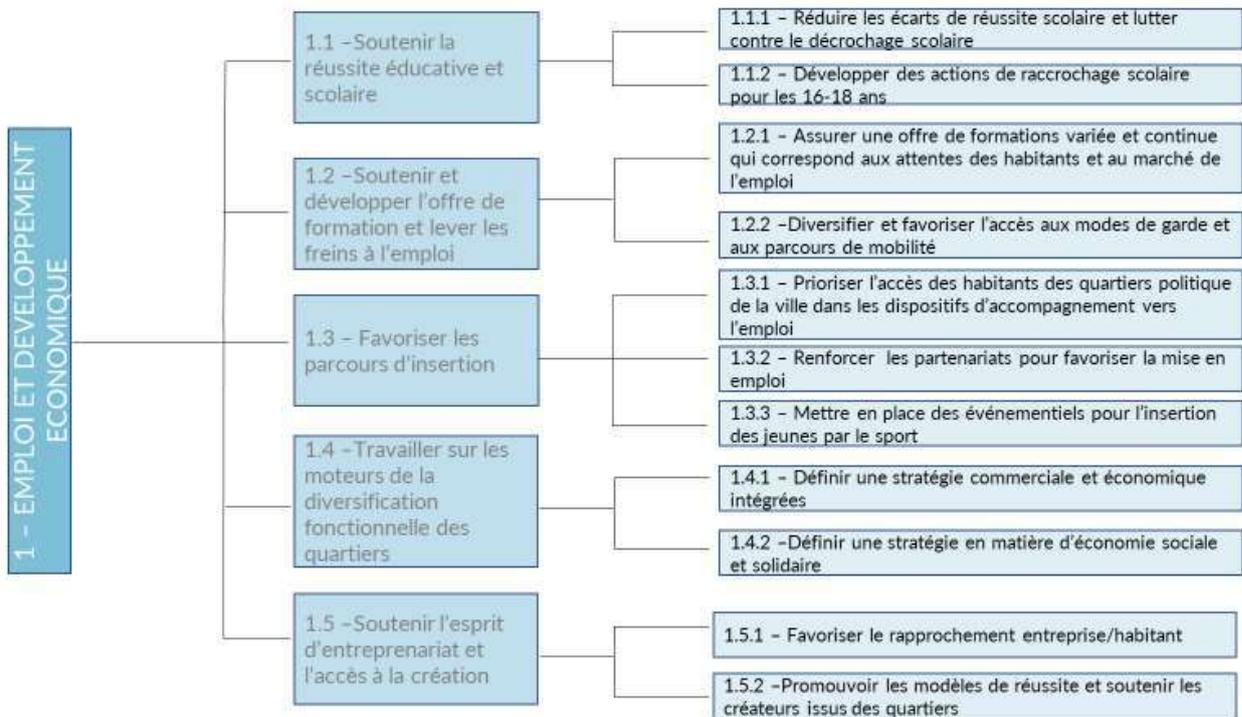
Chaque axe et orientation transversale du contrat de ville est décliné en plusieurs objectifs stratégiques. Chaque objectif stratégique est décliné en plusieurs objectifs opérationnels. Ces derniers sont consolidés sur la base d'un diagnostic établi avec les acteurs concernés et ils sont adossés à des actions spécifiques qui doivent permettre l'atteinte de l'objectif opérationnel. Les quartiers concernés par les objectifs opérationnels sont listés en tête de chaque fiche action.

Le droit commun existant pour chaque objectif opérationnel est indiqué en bas des fiches actions et sa mobilisation doit permettre d'aider à l'atteinte de l'objectif visé.

Par ailleurs, certaines actions relèvent de l'expérimentation. Elles n'ont encore jamais été déployées sur le territoire et le droit commun est inexistant. Elles sont différenciées par un logo spécifique et feront l'objet d'une attention particulière lors des évaluations annuelles.

Enfin, pour assurer un suivi rigoureux des actions du contrat de ville, un référent est défini par objectif stratégique. Le référent a la charge du suivi et du reporting des objectifs opérationnels et de leurs actions afférentes.

► Fiches action



1 – EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

1.1 OBJECTIF STRATÉGIQUE : SOUTENIR LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE ET SCOLAIRE

1.1.1 OBJECTIF OPÉRATIONNEL : réduire les écarts de réussite scolaire et lutter contre le décrochage

QUARTIERS CONCERNÉS

- **Romans-sur-Isère** : Quartier Est
- **Valence** : Fontbarlettes, Plan

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Les résultats des élèves de l'éducation prioritaire sont sensiblement inférieurs à ceux des élèves des autres écoles et collèges. Les écarts de réussite se sont plutôt dégradés ces dernières années.

OBJECTIFS

- Permettre la socialisation précoce des jeunes enfants
- Créer des passerelles entre crèches/écoles/accueil de loisirs
- Renforcer la coopération entre l'école, les parents et les partenaires pour la réussite scolaire
- Accompagner les jeunes dans la définition de leur projet personnel
- Construire et être attentif au signe du décrochage scolaire
- Favoriser le travail collectif de l'équipe éducative
- Accueillir, accompagner, soutenir et former les personnels
- Renforcer le pilotage et l'animation des réseaux

ACTIONS

- Développer le soutien aux initiatives des jeunes en s'appuyant sur les Points ressources d'accompagnement des projets de jeunes
- Faire connaître les lieux de socialisation du jeune enfant (crèches, LAEP...) implantés dans les QPV
- Former, stabiliser et soutenir les équipes éducatives
- Soutenir et développer l'offre de mentorat et de tutorat, notamment celle qui implique les familles
- Travail à soutenir et renforcer avec les acteurs de terrain pour prévenir le décrochage (MPT et service prévention)

INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Nombre d'enfants accueillis en crèche ou en LAEP par an
- Nombre de nouveaux jeunes sous mentorat/tutorat/parrainage par an
- Nombre de jeunes en apprentissage
- Nombre de clubs Coup de pouce
- Écart de maîtrise des compétences du socle commun et indicateur de parcours

DROIT COMMUN

Éducation nationale

- Programme personnalisé de réussite éducative
- Aides personnalisées
- Classe relais
- Dispositifs « école ouverte » avec la mise en place de stages de remise à niveau
- Stages passerelles
- Colos Apprenantes à Valence etc.

Communes et Agglo

- Acteurs de l'éducatif, du socio-éducatif, de l'extra et du périscolaire, réseau associatif ;
- Valence Romans Agglo PIJ (Prév' Info Jeunes 11-30 ans) : Le PIJ met à disposition des professionnels de la jeunesse une outilthèque composée de plus de 200 outils (photo langage, ciné débat, exposition, jeux...) sur toutes les thématiques inerrantes à la jeunesse. Prêts, animation d'atelier, présentation et formation aux outils ; et Médiathèques.

CAF

- Politique petite enfance de la Caf de la Drôme (crèche, lieux d'accueil enfants parents...)
- Contrat local d'accompagnement à la scolarité
- Soutien d'actions parentalité en lien avec l'implication des parents dans la scolarité de leur enfant
- Soutien aux structures jeunesse (PRAPJ)

1 – EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

1.1 OBJECTIF STRATÉGIQUE : SOUTENIR LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE ET SCOLAIRE

1.1.2 OBJECTIF OPÉRATIONNEL : développer des actions de raccrochage scolaire pour les 16-18 ans

QUARTIERS CONCERNÉS

- **Romans-sur-Isère** : Quartier Est
- **Valence** : Fontbarlettes, Plan,

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Le public des décrocheurs précoces dispose de peu de dispositifs mobilisables et peu d'actions de droits communs. Par ailleurs, ce sont souvent des jeunes en décrochage scolaire et en rupture sociale (sortis du système scolaire sans qualification).

OBJECTIFS

- Promouvoir et maintenir le maillage et le partenariat entre l'Education Nationale, les Missions Locales, les partenaires de la formation, les partenaires de l'insertion et les collectivités qui animent la plateforme de raccrochage scolaire
- Diminuer le délai entre l'arrêt de la scolarité et le raccrochage à un autre dispositif d'insertion
- Identifier les jeunes décrocheurs et proposer des projets innovants développés par la plateforme de l'emploi

ACTIONS

- Répertorier les dispositifs favorisant le raccrochage
- Favoriser le repérage des publics cibles
- Développement des mini-stages : Le mini-stage de découverte professionnelle | CCI - Chambre de commerce et d'industrie.

INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Nombre de jeunes accompagnés
- Nombre de mini-stages mis en place

DROIT COMMUN

Mission locale

- Parrainage (Proximité pour Romans)
- CEJ
- Mise en œuvre de l'obligation de formation
- Ambition Emploi

AFPA

Promo 16-18

La Plateforme Emploi E2C et l'EPIDE

France Travail

- Avenir Pro : accompagner les 160 jeunes en CAP et bac pro de 4 lycées valentinois durant l'année scolaire et a posteriori : 8 thèmes d'ateliers + entretiens individuels à la demande
- Contrat d'Engagement Jeunes / Accompagnement Intensif Jeunes / Accompagnement jeunes par des conseillers avec des portefeuilles dédiés
- Accès à l'offre de service d'accompagnement de droit commun
- Accès à l'offre de formation

Mission Locale

- Obligation de formation : le réseau des ML est chargé de mettre en œuvre l'obligation de formation en partenariat avec les CIO dans le cadre des PSAD (plateforme de suivi et d'appui contre le décrochage scolaire). Pour notre ML, deux conseillères sont chargées de l'accompagnement socio-professionnel des jeunes mineurs âgés de 16 à 17 ans et qui ne sont plus scolarisés. Une conseillère ML jeunes mineurs sur le site de Romans et une sur le site de St Vallier.

Mission Locale + EN

- De nouveaux dispositifs sont en cours de déploiement depuis 2023 qui visent à mieux accompagner vers l'emploi, les jeunes issus des filières professionnelles de l'EN, qu'ils soient scolarisés, ayant eu leur diplôme ou ayant échoués.

- 1/ Ambition emploi
- 2/ Avenir Pro
- 3/ Tous droits ouverts

Préfecture/DSDEN

- Plateforme nationale destinée à permettre aux élèves des collèges REP et REP+ de réaliser une séquence d'observation de qualité en milieu professionnel

1 – EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

1.2 OBJECTIF STRATÉGIQUE : SOUTENIR ET DÉVELOPPER L'OFFRE DE FORMATION ET LEVER LES FREINS À L'EMPLOI

1.2.1 OBJECTIF OPÉRATIONNEL : assurer une offre de formations variée et continue qui correspond aux attentes des habitants et au marché de l'emploi

QUARTIERS CONCERNÉS

- **Romans-sur-Isère** : Centre Ancien et Quartier Est
- **Valence** : Fontbarlettes, Plan, Polygone, Chamberlière et Valensolles

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Le taux de qualification, notamment des jeunes, est très inférieur sur les quartiers prioritaires par rapport au reste du territoire. Public avec peu de réseau professionnel et peu captif aux dispositifs existants. Nous constatons également un accroissement de personnes en reconversion professionnelle et/ou en reprise d'études, qui peinent à trouver une formation près de chez eux et à moindre coût. En parallèle, de nombreuses entreprises peinent aujourd'hui à recruter et à former leur personnel, alors même que le retour à l'emploi est difficile pour de nombreuses personnes en situation de chômage.

OBJECTIFS

- Augmenter l'employabilité des habitants issus des quartiers prioritaires
- Sensibiliser et faire découvrir différents mondes professionnels aux habitants
- Travailler sur les savoir-être et savoir-faire des publics
- Favoriser la mise en relation d'étudiants avec les entreprises du territoire, sensibles à la réussite éducative sur leur territoire, et plus largement, à tout demandeur d'emploi
- Accueillir, accompagner, soutenir et former les jeunes et/ou adultes en situation de reprise d'études et /ou en situation de reconversion professionnelle

ACTIONS

- Créer un poste d'adulte relais à disposition des missions locales pour faire connaître les dispositifs du droit commun existants
- Poursuivre « Place de l'emploi et de la formation » au cœur des QPV pour favoriser la rencontre entre les habitants et les professionnels (entreprises et organismes de formations, partenaires emploi/insertion)
- Poursuivre le développement du Campus Connecté à Romans-sur-Isère
- Mettre en œuvre des détections de potentiel dans les quartiers
- Faire découvrir les métiers en tension, notamment de la santé (via des formations aux gestes qui sauvent) et de la sécurité (via des formations type JAPD)
- Identifier les attentes du marché de l'emploi local et proposer des formations spécifiques en liens avec ces attentes
- Proposer des formations sur les savoir-être et savoir-faire professionnel dans les structures locales

INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Nombre de détections réalisées et impact de ces détections : nombre d'entrée en formation, emploi, insertion
- Nombre de places de l'emploi programmées
- Nombre de formations dispensées par catégorie (découvertes de domaines d'activités, savoir-être/faire...)
- Cartographie du marché de l'emploi local et nombre de formations spécifiques dispensées.

DROIT COMMUN

Valence Romans Agglo PIJ (Prév' Info Jeunes 11-30 ans)

- L'unité Information-Prévention **informe, accompagne** les jeunes dans leurs recherches d'orientation grâce à des plateformes numériques (ex Parcouréo), il a créé un jeu de plateau « Parkour » qui permet aux jeunes de découvrir les métiers en tension sur le territoire. Il accompagne aussi à la rédaction de CV et lettre de motivation. Il propose un atelier gratuit de recherche de stage de 3^e (CV et LM, apprendre à se présenter, découverte de métier, postuler en ligne).

Mission Locale

- Mise en place de PMSMP (période de mise en situation professionnelle) pour les publics accompagnés leur permettant de découvrir un secteur professionnel, un employeur, un emploi, utilisé aussi en amont du projet de formation
- Proposition de l'offre de formation proposée dans le cadre du PIC par France Travail ou par la région pour les publics accompagnés

France service

- Détections et places emplois

Département de la Drôme

- Droit commun / Direction économie, emploi, insertion : en lien avec le réseau pour l'emploi, participation aux événements et/ou pilotage d'événements sur l'emploi, en lien avec les filières qui recrutent
- Droit commun / Direction économie, emploi, insertion : Co-financements des facilitateurs de clauses d'insertion
- Droit commun / Direction économie, emploi, insertion : Marchés d'accompagnement et d'actions d'insertion pour l'employabilité des ARSA
- Droit commun / Direction économie, emploi, insertion : AAP sur l'emploi des jeunes (employabilité, levée des freins, développement des soft-kills)
- Droit commun / Direction économie, emploi, insertion : Appels à projet FSE+ employabilité des publics, levée des freins à l'emploi.

France Travail

- Accès à l'offre de formation
- Accès et partage des événements diffusés sur « Mes Evénements Emploi » (mesevenementsemploi.pole-emploi.fr/mes-evenements-emploi/evenements)
- Avenir Pro (160 jeunes CAP-bac pro de 4 lycées valentinois) + 8 thèmes d'atelier
- Place Emploi Formation (sous réserve budgétaire)
- Mise en œuvre de la Détection de Potentiel dans les QPV
- Accès aux prestations spécifiques qui facilitent l'accès à la formation et à l'emploi.

Région Auvergne Rhône-Alpes

- Droit commun (Former pour l'Emploi, Pacte Région pour l'Emploi, Formations individuelles...)

Caf

Groupe de travail « promotion des métiers des services aux familles » : enjeux de promotions du Bafa auprès des jeunes des Qpv

1 – EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

1.2 OBJECTIF STRATÉGIQUE : SOUTENIR ET DÉVELOPPER L'OFFRE DE FORMATION ET LEVER LES FREINS À L'EMPLOI

1.2.2 OBJECTIF OPÉRATIONNEL : diversifier et favoriser l'accès aux modes de garde et aux parcours de mobilité

QUARTIERS CONCERNÉS

- **Romans-sur-Isère** : Centre Ancien et Quartier Est
- **Valence** : Fontbarlettes, Plan, Polygone, Chamberlière et Valensolles

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

De manière générale, les difficultés déclarées par les publics en recherche d'emploi et les professionnels du secteur relèvent souvent de la problématique de la garde d'enfants et/ou de la mobilité. À ce titre, les partenaires souhaitent agir à deux niveaux sur ces freins principaux : informer et accompagner les publics sur les modes de garde et les mobilités alternatives et également sensibiliser les entreprises.

OBJECTIFS

- Informer et sensibiliser les habitants sur les différents modes de transport et de garde possibles
- Développer l'offre de garde et lieux de socialisation précoce sur les quartiers, notamment les crèches familiales
- Promouvoir et accompagner le développement des mobilités actives (cf fiche action – cadre de vie...)

ACTIONS

- Financer des formations CAP petites enfances pour développer les crèches familiales, LAEP
- Engager le travail sur des expérimentations d'horaires de bus élargies
- Développer les crèches AVIP, faire le lien avec le Pacte des Solidarités et son axe 1 « lutter contre les inégalités dès l'enfance »
- Soutenir les initiatives locales en faveur du renfort des outils de mobilité sur les quartiers
- Engager le travail sur des expérimentations d'horaires de bus élargies en lien avec Citea

INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Nombre d'actions en faveur du renfort des mobilités mises en place
- Nombre de solution de mode de garde supplémentaire

DROIT COMMUN

Valence Romans Agglo PIJ (Prév' Info Jeunes 11-30 ans)

- Le PIJ organise des stages Baby-Sitting. Il se déroule sur de 3 jours pendant les vacances scolaires, il est gratuit et ouvert à tous les jeunes du territoire VRA à partir de 14 ans (connaissance de l'enfant, PSC1)
- VRA/VRM : mobilité

Caf

- Dispositif crèche à vocation d'insertion professionnelle (Avip) et accompagnement des projets répondant à des besoins spécifiques (horaires atypiques...), en cours de développement sur Valence Romans Agglo, notamment sur les Qpv
- Soutien de projet Ps jeunes portés par les structures d'animation de la vie sociale sur les Qpv

Plateforme de l'Emploi

- Plateforme mobilité

Valence Services

- Location de véhicules et de scooters à tarifs sociaux

Département de la Drôme

- Droit commun / Direction économie, emploi, insertion : Marchés d'actions d'insertion sur la mobilité des ARSA (permis de conduire...)
- Droit commun / Direction économie, emploi, insertion : AAP sur l'emploi des jeunes (employabilité, levée des freins, développement des soft-skills)
- Droit commun / Direction économie, emploi, insertion : Appels à projet FSE+ employabilité des publics, levée des freins à l'emploi
- Droit commun / Direction des Territoires d'Action Médico Sociale : Dispositif places réservées en crèche. Crèche à vocation d'insertion professionnelle (Avip) et accompagnement des projets répondant à des besoins spécifiques (horaires atypiques...).

France Travail

- Participation au réseau des crèches à vocation d'insertion professionnelle (AVIP)
- Accès à l'offre de formation de droit commun en ligne

Région Auvergne Rhône Alpes / Plateforme Form'Toit Mobilité : formtoit.org

1 – EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

1.3 OBJECTIF STRATÉGIQUE : FAVORISER LES PARCOURS D'INSERTION

1.3.1 OBJECTIF OPÉRATIONNEL : prioriser l'accès des habitants des quartiers politique de la ville dans les dispositifs d'accompagnement vers l'emploi

QUARTIERS CONCERNÉS

- **Romans-sur-Isère** : Centre Ancien et Quartier Est
- **Valence** : Fontbarlettes, Plan, Polygone, Chamberlière et Valensolles

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Les habitants des quartiers prioritaires sont peu représentés dans les dispositifs d'accompagnement vers l'emploi du droit commun (contrats aidés...).

Les professionnels et le secteur associatif peinent à capter ce public. Manque de diversité dans la nature des clauses qui concernent principalement les métiers du BTP, et donc un public masculin.

OBJECTIFS

- Augmenter substantiellement le nombre d'habitants issus des QPV dans les bénéficiaires des dispositifs de droit commun d'accompagnement vers l'emploi ;
- Renforcer et diversifier les clauses d'insertion par l'emploi.

ACTIONS

- Mettre en œuvre des ateliers réguliers dans les structures locales (maison pour tous et maison de quartier notamment), intégrer l'axe emploi dans la programmation de ces structures ;
- Réaliser des détections de potentiels dans les quartiers ;
- Expérimenter une diversification des clauses d'insertion par l'emploi.

INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Nombre de structures locales ayant intégré l'emploi dans leur programmation ;
- Nombre de détection de potentiels dans les quartiers.

DROIT COMMUN

Valence Romans Agglo PIJ (Prév' Info Jeunes 11-30 ans)

- L'unité Information-Prévention **informe, accompagne** les jeunes dans leurs recherches d'orientation grâce à des plateforme numérique (ex Parcouréo), il a créé un jeu de plateau « Parkour » qui permet aux jeunes de découvrir les métiers en tension sur le territoire. Il accompagne aussi à la rédaction de CV et lettre de motivation.

Mission Locale

- Mise en œuvre du Contrat d'Engagement Jeune (CEJ) qui consiste à un accompagnement renforcé pour des jeunes de 16 à 25 ans en parcours d'insertion avec possibilité d'une allocation mensuelle. Des actions et activités doivent être réalisées 15 à 20h / semaine pour les jeunes bénéficiaires du dispositif + mise en œuvre du PACEA (autre parcours d'accompagnement mais avec moins d'intensité dans l'accompagnement pour les jeunes).

Département de la Drôme

- Droit commun / Direction économie, emploi, insertion : Marchés d'accompagnement et d'actions d'insertion pour le parcours insertion vers l'emploi des ARSA
- Droit commun / Direction économie, emploi, insertion : AAP sur l'emploi des jeunes (employabilité, levée des freins, développement des soft-kills)
- Droit commun / Direction économie, emploi, insertion : Appels à projet FSE+ employabilité des publics, levée des freins à l'emploi
- Droit commun / Direction des territoires d'action médico sociale : accompagnement par les équipes des centres medico sociaux pour les personnes avec des difficultés familiales et sociale, notamment dans le cadre du nouveau parcours insertion des ARSA. L'antenne du CMS Valensolles à la Farandole agit en tant que relais de proximité en cœur de quartier, tout comme prochainement l'installation des services des CMS dans la future MPT Fontbarlettes.

France Travail

- Agence Valence Briffaut : Dispositif Territorial d'Accompagnement (DTA) spécifique pour les résidents QPV les plus éloignés du marché de l'emploi
- Accès des résidents QPV à toute l'offre de service personnalisée de droit commun.

1 – EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

1.3 OBJECTIF STRATÉGIQUE : FAVORISER LES PARCOURS D'INSERTION

1.3.2 OBJECTIF OPÉRATIONNEL : renforcer les partenariats pour favoriser la mise en emploi

QUARTIERS CONCERNÉS

- **Romans-sur-Isère** : Centre Ancien et Quartier Est
- **Valence** : Fontbarlettes, Plan, Polygone, Chamberlière et Valensolles

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Il existe un très grand nombre d'acteurs et de professionnels de l'emploi, et un nombre tout aussi important de dispositifs. Un lieu unique rassemblant par convention une grande partie de ces acteurs vient d'être créé à l'échelle du territoire, le 333, situé avenue Victor-Hugo à Valence. Ce lieu, qui se veut un guichet unique, doit renforcer sa visibilité vis-à-vis du public des quartiers prioritaires et développer l'« aller vers » pour réussir à toucher le public le plus éloigné de l'emploi.

OBJECTIFS

- Renforcer la coopération entre les différents acteurs et constituer un vrai réseau des professionnels de l'emploi sur le territoire
- Multiplier les partenariats entre acteurs et les passerelles entre les différents dispositifs

ACTIONS

- Créer une cartographie des partenaires et des instances existantes
- Consolider un diagnostic commun partagé par les partenaires
- Créer une commission emploi à l'échelle du contrat de ville
- Proposer des actions communes aux différents partenaires

INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Nombre de réunions partenariales organisées
- Nombre d'actions communes portées sur les quartiers

DROIT COMMUN

Valence Romans Agglo PIJ (Prév' Info Jeunes 11-30 ans)

- Le PIJ participe à diverses actions organisées par nos partenaires comme le 333, UGA... (Forum emploi et alternance, Post Bac, Salon de l'alternance, apprentissage et emploi...), il propose de ateliers thématiques (Job d'été, recherche de stage de 3^e) et coorganise de Forum Jeunesse en Mouvement, afin d'apporter au jeunes, parents et professionnels, informations et accompagnements.

Département de la Drôme

- Droit commun / Direction économie, emploi, insertion : En lien avec le réseau pour l'emploi, présence au 333, participation aux événements communs.

Caf

- Modalités d'intervention de la Caf sur la formation et l'engagement via le soutien de projets PS Jeunes par les structures de l'animation de la vie sociale sur les Qpv, avec intégration de l'axe « employabilité des jeunes » et soutien de projets favorisant le pouvoir d'agir et l'engagement des jeunes.

1 – EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

1.3 OBJECTIF STRATÉGIQUE : FAVORISER LES PARCOURS D'INSERTION

1.3.3 OBJECTIF OPÉRATIONNEL : mettre en œuvre des événementiels pour l'insertion des jeunes par le sport

QUARTIERS CONCERNÉS

- **Romans-sur-Isère** : Centre Ancien et Quartier Est
- **Valence** : Fontbarlettes, Plan, Polygone, Chamberlière et Valensolles

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

- Besoin d'évènement fédérateur autour de valeurs communes
- Nécessité d'enrichir l'offre sportive des quartiers, autour d'actions innovantes et mobilisant de nombreux partenaires (associations, Mission locale, Pôle emploi, entreprises, prévention spécialisée...)
- S'appuyer sur les « soft skills »

OBJECTIFS

- Préparer les jeunes à l'emploi autour d'une pédagogie innovante par le sport
- Utiliser le sport pour mettre en lumière les compétences des jeunes transférables dans le monde de l'entreprise
- Permettre aux habitants des quartiers prioritaires de reconnecter avec les acteurs locaux de l'insertion et de l'emploi suite au contexte sanitaire complexe
- Faire de l'éducation par le sport le sujet qui mobilise les entreprises, les associations, les partenaires de l'emploi, l'insertion, institutionnels et les jeunes autour d'un objectif commun

ACTIONS

- Créer des événementiels spécifiques (ex : « Equipe de France Espoirs »), adossés à des actions préexistantes à forte notoriété, et en complémentarité (« Job'up » à Romans-sur-Isère par exemple)
- Mobiliser les entreprises

INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Nombre de jeunes formés (coach sportif)
- Nombre d'évènement sportifs organisés
- Nombre d'entreprises mobilisées
- Nombre de retours à l'emploi

DROIT COMMUN

1 – EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

1.4 OBJECTIF STRATÉGIQUE : TRAVAILLER SUR LES MOTEURS DE LA DIVERSIFICATION FONCTIONNELLE DES QUARTIERS

1.4.1 OBJECTIF OPERATIONNEL : définir une stratégie commerciale et économique intégrées

QUARTIERS CONCERNÉS

- **Romans-sur-Isère** : Centre Ancien et Quartier Est
- **Valence** : Fontbarlettes, Plan, Polygone, Chamberlière et Valensolles

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Sur les quartiers du Centre Ancien à Romans-sur-Isère et du Polygone à Valence, la transformation urbaine est engagée depuis plusieurs années et le secteur privé peut trouver des conditions favorables à son expansion. Il est aujourd'hui nécessaire de conforter la dynamique en cours. Sur les autres quartiers du territoire il faut consolider les prérequis à une dynamique commerciale et économique. Par ailleurs, beaucoup de jeunes et/ou professionnels souhaiteraient pouvoir ouvrir une cellule commerciale sur le territoire, notamment romansais, mais font face à de nombreux freins (administratifs, financiers etc).

OBJECTIFS

- Conforter la dynamique commerciale et économique des quartiers du Centre Ancien à Romans-sur-Isère et du Polygone à Valence
- Soutenir et développer la création d'entreprise
- Consolider les prérequis à une dynamique commerciale et économique sur les autres quartiers

ACTIONS

- Dresser un état des lieux des besoins des quartiers, notamment des hauts de Valence et du Quartier Est
- Création d'un dispositif d'aide à l'implantation d'activités liées à l'artisanat d'art en centre historique de la ville de Romans (dispositif Shop'in Romans)
- Consolider une commercialisation des zones franches des Hauts de Valence en fonction des besoins pré-identifiés
- Créer un observatoire des locaux vacants au sein des quartiers, et un observatoire des commerces

INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Nombre d'actions et de commercialisations effectuées
- Nombre d'étudiants ayant réalisé un stage ou une alternance dans une des entreprises du territoire
- Nombre d'étudiants ayant trouvé un emploi dans une entreprise du territoire

DROIT COMMUN

1 – EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

1.4 OBJECTIF STRATÉGIQUE : TRAVAILLER SUR LES MOTEURS DE LA DIVERSIFICATION FONCTIONNELLE DES QUARTIERS

1.4.2 OBJECTIF OPÉRATIONNEL : définir une stratégie en matière d'économie sociale et solidaire et d'économie circulaire

QUARTIERS CONCERNÉS

- **Romans-sur-Isère** : Centre Ancien et Quartier Est
- **Valence** : Fontbarlettes, Plan, Polygone, Chamberlière et Valensolles

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Sur le quartier du Centre Ancien à Romans-sur-Isère, la dynamique économique engagée s'appuie sur des concepts de l'économie circulaire : réemploi, réparation, seconde vie (etc) autour des circuits courts et de l'artisanat.

En s'appuyant sur ces réussites locales et le réseau d'acteurs de l'ESS bien ancré sur le territoire, le développement de modèle d'activité économique spécifique aux potentialités de chaque quartier est une opportunité d'ouverture et d'emploi, renforçant le lien social.

OBJECTIFS

- Rendre acteurs les habitants de la dynamique économique de leur quartier, tout en favorisant la préservation des ressources et une consommation responsable
- Créer des activités économiques ancrées sur les quartiers répondant aux besoins des habitants
- Valoriser les savoirs (savoirs faire / savoir être) et favoriser la montée en compétence des habitants
- Renforcer le lien social

ACTIONS

- Identifier, avec les partenaires, les projets prioritaires et construire avec les habitants les projets (ex : dynamique des fabriques à initiatives)
- Mettre en place des ateliers de découvertes des technologies : programmation / électronique / programmation robot
- Animer des ateliers autour des thématiques réemploi / réparation (ex : repair café)
- Expérimenter des projets autour de l'économie de la réciprocité

INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Nombre d'emplois créés
- Nombre de bénéficiaires des services développés
- Nombre de participants aux ateliers

DROIT COMMUN

Agglo

- Mobilisation des directions (économie, environnement, gestion des déchets...) pour accompagner les projets
- Mobilisation budgétaire pour accompagner l'émergence de projets et l'animation d'ateliers

Villes

- Mobilisation des agents de proximité et des éducateurs pour des présences renforcées autour de l'émergence de ces projets.

Département de la Drôme

- Droit commun / Direction économie, emploi, insertion : en lien avec le réseau emploi, mise à disposition des équipes dédiées au développement territorial économie, emploi, insertion pour participation à la réflexion et la mise en place d'actions.

Caf

- Accompagnement de Centres sociaux qui soutiennent les initiatives locales

1 – EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

1.5 OBJECTIF STRATÉGIQUE : SOUTENIR L'ESPRIT D'ENTREPRENARIAT ET L'ACCÈS À LA CRÉATION

1.5.1 OBJECTIF OPÉRATIONNEL : favoriser le rapprochement entreprise/habitant

QUARTIERS CONCERNÉS

- **Romans-sur-Isère** : Centre Ancien et Quartier Est
- **Valence** : Fontbarlettes, Plan, Polygone, Chamberlière et Valensolles

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Distension entre le marché de l'emploi et les taux de qualification des habitants. Manque de lien entre les deux et persistance des représentations négatives des quartiers chez les employeurs.

OBJECTIFS

- Faire dialoguer le monde de l'entreprise et les habitants des quartiers
- Renforcer les liens entre les entreprises du territoire et les quartiers

ACTIONS

- Faciliter l'intégration des publics QPV dans les recrutements SIAE
- Construire avec *Les entreprises s'engagent* et *Club RH* des actions spécifiques de sensibilisation à la discrimination (conférence débat)

INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Nombre d'événements organisés

DROIT COMMUN

Mission Locale

- Mise en œuvre de divers événements entreprises type visites, rencontre entreprises ou forums, comme le prochain forum de l'alternance qui se déroulera à Romans le 20 mars 2024

Département de la Drôme

- Droit commun / Direction économie, emploi, insertion : En lien avec le réseau pour l'emploi, participation aux événements et/ou pilotage d'événements sur l'emploi, en lien avec les filières qui recrutent

France Travail

- Accès et partage des événements diffusés sur « Mes Événements Emploi » (mesevenementsemploi.pole-emploi.fr/mes-evenements-emploi/evenements)
- Accès aux offres d'emploi en ligne sur le site francetravail.fr et sur l'application « Mes offres » de France Travail
- Accès aux réseaux sociaux : Facebook Valence et Facebook Romans

1 – EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

1.5 OBJECTIF STRATÉGIQUE : SOUTENIR L'ESPRIT D'ENTREPRENARIAT ET L'ACCÈS À LA CRÉATION

1.5.2 OBJECTIF OPÉRATIONNEL : promouvoir les modèles de réussite et soutenir les créateurs issus des quartiers

QUARTIERS CONCERNÉS

- **Romans-sur-Isère** : Centre Ancien et Quartier Est
- **Valence** : Fontbarlettes, Plan, Polygone, Chamberlière et Valensolles

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Il existe peu de valorisation des « parcours de réussite » sur les quartiers.

Il n'existe pas de réseau des créateurs issus des QPV, il n'y a pas ou peu d'aire de pair à pair.

OBJECTIFS

- Valoriser et promouvoir les modèles de réussite pour transformer l'image souvent négative qui est véhiculée des quartiers
- Consolider un réseau professionnel de solidarité (pair à pair) sur les quartiers pour permettre aux habitants de bénéficier des parcours de réussite

ACTIONS

- Communiquer sur les « belles » histoires et développer un réseau des « ambassadeurs » de la réussite
- Accompagner les porteurs de projets en leur proposant des locaux adaptés et/ou en les mettant en relation avec les agences immobilières et les propriétaires de locaux
- Créer des clubs de créations (en parcours de création) dans les quartiers

INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Nombre d'événements/supports de communication créés

DROIT COMMUN

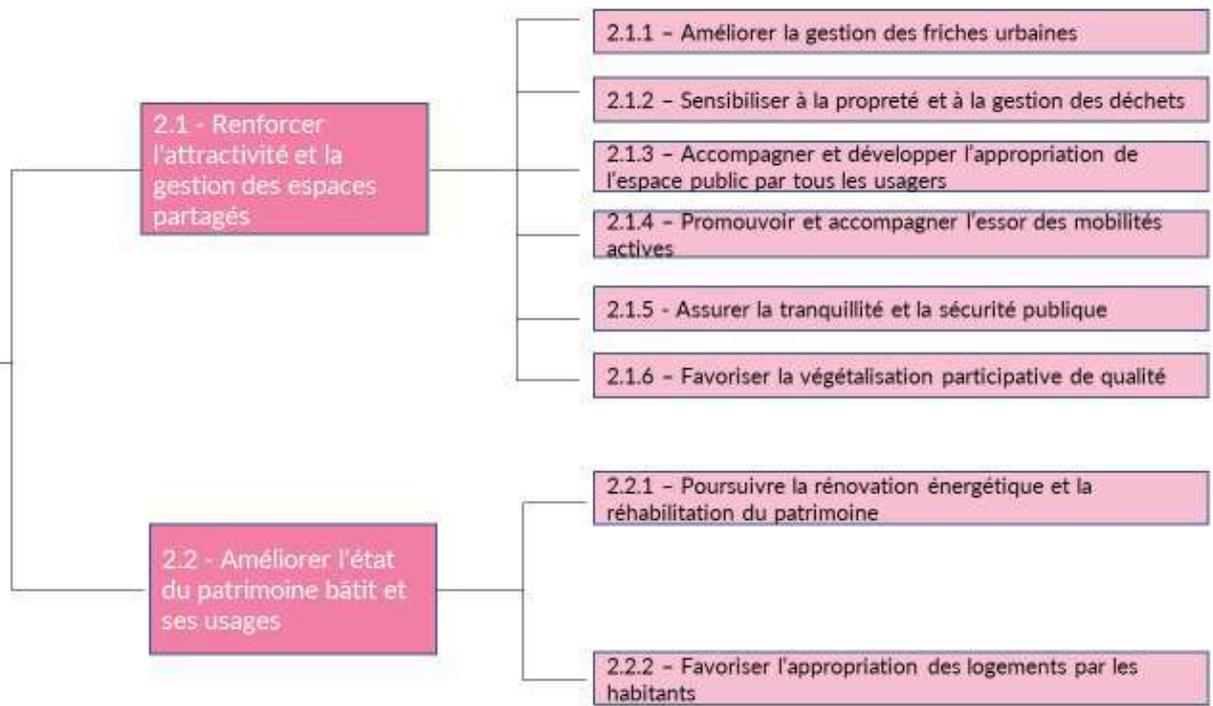
Département de la Drôme

- Droit commun / Direction économie, emploi, insertion : soutien financier à la Plateforme Initiative avec objectif d'accueil des publics les plus éloignés de l'emploi
- Droit commun / Direction économie, emploi, insertion : parcours spécifique d'accompagnement des ARSA entrepreneurs
- Droit commun / Direction économie, emploi, insertion : règlement d'aide à l'immobilier d'entreprise et bonus sur l'aide si emploi ARSA, jeunes moins de 26 ans, personnes avec RQTH, ou sénior de + de 55 ans

France Travail

- Accès à l'offre de service Création d'entreprise de France Travail et celle de ses partenaires
- Lancement du programme « Entreprenariat Quartiers 2030 »

2 – CADRE DE VIE ET LOGEMENT



2 – CADRE DE VIE ET LOGEMENT

2.1 OBJECTIF STRATÉGIQUE : RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ ET LA GESTION DES ESPACES PARTAGÉS

2.1.1 OBJECTIF OPÉRATIONNEL : améliorer la gestion des friches urbaines

QUARTIERS CONCERNÉS

- **Romans-sur-Isère** : Quartier Est
- **Valence** : Fontbarlettes, Plan, Polygone

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

- La présence de friches urbaines (zones délaissées suite à des démolitions, sans orientation d'usage) dégrade l'image des quartiers
- Les friches urbaines font l'objet de mésusages, impactent la tranquillité publique et renforcent le sentiment d'insécurité
- L'ensemble des acteurs locaux s'accorde sur l'intérêt de développer une offre d'urbanisme temporaire sur ces sites
- Les Villes de Valence et Romans-sur-Isère, ainsi que le bailleur social VRH, ont déjà lancé des dynamiques sur certains de ces espaces

OBJECTIFS

- Réduire le nombre de ces friches sur les quartiers en menant à terme les projets de diversification de l'habitat qui doivent s'y développer
- Proposer des occupations temporaires de court et moyen terme sur ces espaces en lien avec les habitants et les acteurs locaux

ACTIONS

- Mettre en œuvre des occupations temporaires et une programmation spécifique sur une friche de chacun des quatre quartiers de l'Agglo concernés par leur présence
- Stabiliser une vision de long terme de l'occupation de ces sites et informer habitants et acteurs locaux des perspectives de l'ensemble de ces espaces à court-moyen-long terme

INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Nombre d'occupation temporaire mise en œuvre
- Type et fréquence d'information aux habitants et aux acteurs locaux sur le devenir de ces espaces à court-moyen-long terme

DROIT COMMUN

Villes et Agglo

- Mobilisation des directions (culture, sport, économie, santé...) pour assurer une programmation variée qui répond aux attentes des habitants et acteurs locaux
- Mobilisation budgétaire pour accompagner l'émergence de projets

Villes

- Mobilisation des agents de proximité et des éducateurs pour des présences renforcées autour de l'émergence de ces projets

2 – CADRE DE VIE ET LOGEMENT

2.1 OBJECTIF STRATÉGIQUE : RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ ET LA GESTION DES ESPACES PARTAGÉS

2.1.2 OBJECTIF OPÉRATIONNEL : sensibiliser à la propreté et à la gestion des déchets

QUARTIERS CONCERNÉS

- **Romans-sur-Isère** : Quartier Est
- **Valence** : Fontbarlettes et le Plan

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

- De manière générale, un problème récurrent de propreté urbaine et de gestion des déchets et des encombrants sur ces quartiers malgré les actions de sensibilisation menées par les collectivités (2487 signalements en 2022 sur les quartiers prioritaires de Valence notamment)
- Plus spécifiquement, les conteneurs sont régulièrement détériorés et sales. Les causes sont multiples : de l'incivilité au problème de maintenance en passant par la méconnaissance des usages et le flou sur les propriétaires des conteneurs
- Le déploiement progressif des containers semi-enterrés sur les quartiers nécessite un accompagnement au changement renforcé (notamment sur le quartier est à Romans-sur-Isère)

OBJECTIFS

- Diminuer significativement les problèmes de maintenance et de propreté des conteneurs
- Améliorer la gestion des déchets ménagers et assimilés
- Améliorer la prise en charge des encombrants et de la propreté urbaine
- Lutter plus efficacement contre les tags

ACTIONS

- En renfort des actions de sensibilisation aux enjeux de propreté et de gestion des déchets, programmer des opérations de verbalisation « coup de poing » avec les services de police municipale
- Etudier l'intérêt de développer des « nudges », ces outils conçus pour modifier les comportements de manière incitative
- Mobiliser la cartographie interactive existante (SIG) qui permet de répertorier les conteneurs présents sur le territoire afin d'identifier l'autorité responsable et de faire remonter les signalements de dysfonctionnement
- Mener des actions ciblées sur la gestion des déchets ménagers et assimilés dans les quartiers prioritaires permettant d'atteindre les objectifs qualitatifs et quantitatifs du Contrat de Performance Déchets Ménagers et Assimilés (CPDMA) en vigueur
- Accompagner le développement des solutions de compostage collectif dans les quartiers

INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Evolution du nombre de signalements relatifs à la propreté et à la gestion des déchets
- Nombre d'outils, de formations, d'événements organisés dans les quartiers autour de ces enjeux
- Nombre de solutions de compostage déployées dans les quartiers

DROIT COMMUN

Valence Romans Agglo

- Elle a la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés, ainsi que du tri. Elle est propriétaire uniquement des conteneurs implantés sur l'espace public (et donc de leur maintenance et de leur propreté). À Romans-sur-Isère, la collecte est effectuée :
 - en régie pour les ordures ménagères résiduelles et pour les emballages et papiers en porte-à-porte
 - par des prestataires pour le verre (Minéris) et les emballages et papiers (Pizzorno) en points d'apport volontaireÀ Valence, l'intégralité de la collecte est effectuée par des prestataires (Pizzorno pour les ordures ménagères et les emballages et papiers / Minéris pour le verre). Depuis le 1^{er} janvier 2024, l'Agglo a l'obligation de proposer une solution de tri des biodéchets à tous les habitants du territoire, ce qui est fait par la mise à disposition gratuite de composteurs individuels et collectifs.

Communes

- Compétence de gestion des encombrants et de la propreté urbaine sur l'espace public

Bailleur

- Gestion des encombrants et de la propreté sur son patrimoine, et de la maintenance/propreté des conteneurs dont il est propriétaire (ceux situés sur son foncier)

2 – CADRE DE VIE ET LOGEMENT

2.1 OBJECTIF STRATÉGIQUE : RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ ET LA GESTION DES ESPACES PARTAGÉS

2.1.3 OBJECTIF OPÉRATIONNEL : accompagner et développer l'appropriation de l'espace public par tous les usagers

QUARTIERS CONCERNÉS

- **Romans-sur-Isère** : Quartier Est
- **Valence** : Fontbarlettes et le Plan

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

- L'espace public dans ces quartiers est confisqué par une poignée d'individus au détriment de la majorité des habitants (à commencer par les familles) qui n'investissent plus leur quartier
- Le sentiment d'insécurité sur l'espace public est croissant (notamment chez les femmes), et les pouvoirs publics comme les acteurs locaux sont engagés dans une réelle « guerre de territoire » pour récupérer l'espace public
- L'animation et l'aménagement des espaces publics sont des leviers pour favoriser une réappropriation de l'espace public par les habitants
- La sensibilisation et la valorisation patrimoniale à travers des actions recherches autour de la mémoire des quartiers et des visites avec et pour les habitants peut également être un levier de réappropriation

OBJECTIFS

- Permettre aux habitants de se réapproprier l'espace public, à commencer par les espaces de convivialité « historiques »
- Proposer une occupation diversifiée de l'espace public adaptée aux attentes des habitants
- Recréer du lien social sur l'espace public dans ces quartiers

ACTIONS

- Soutenir des actions d'animation de l'espace public proposées par les services (hors les murs des médiathèques), par les acteurs locaux et le tissu associatif (notamment les visites patrimoniales)
- Organiser des événements municipaux sur ces quartiers, notamment au parc Jean-Perdrix sur les hauts de Valence et au parc des Ifs sur le Quartier Est
- Expérimenter des marches exploratoires et des cartographies sensibles des quartiers
- Proposer des aménagements publics diversifiés en concertation avec les habitants (aires de jeux, assises, agrès sportifs, plantations...)

INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Nombre de nouvelles animations organisées sur l'espace public par les acteurs locaux et le tissu associatif
- Nombre d'événements municipaux organisés sur ces quartiers
- Nombre et type d'aménagement implantés sur ces quartiers

DROIT COMMUN

Communes

- Dans le cadre des politiques publiques d'aménagement de droit commun (plan arbre, plan aires de jeux...) et dans le cadre des politiques publiques événementielles

ARS

- Appel à manifestation d'intérêt pour tout projet d'urbanisme favorable à la santé

Caf

- Accompagnement de structures dans le cadre de subventions Aller ver, d'animation de proximité sur l'espace public dans les QPV

2 – CADRE DE VIE ET LOGEMENT

2.1 OBJECTIF STRATÉGIQUE : RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ ET LA GESTION DES ESPACES PARTAGÉS

2.1.4 OBJECTIF OPÉRATIONNEL : renforcer et promouvoir l'essor des mobilités actives

QUARTIERS CONCERNÉS

- **Valence** : Fontbarlettes, Plan, Polygone, Chamberlière et Valensolles

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

- À l'échelle nationale, il a été identifié que les publics défavorisés sont les plus éloignés de la pratique de vélo. Alors que ce mode de déplacement est peu coûteux, on note dans les statistiques des taux de détention de vélo comme des taux de déplacement à vélo moindre
- Les habitants ont fait remonter lors des concertations citoyennes une pratique du vélo et de la marche peu sécurisés sur les quartiers
- Les mobilités actives, outre leur intérêt pour l'environnement quand elles parviennent à remplacer la voiture, ont un rôle bénéfique sur la santé des individus par une pratique sportive régulière

OBJECTIFS

- Promouvoir les mobilités actives sur les quartiers et permettre aux habitants de s'en saisir
- Accompagner les habitants dans le changement de pratique de mobilité

ACTIONS

- Réaliser un diagnostic du maillage cyclable
- Organiser une ou plusieurs bourses aux vélos sur les quartiers
- Soutenir et développer les ateliers d'auto-réparation sur les quartiers
- Déployer des aménagements vélos : locaux vélos sur le patrimoine du bailleur social, pompes/arceaux/bornes de réparation sur l'espace public

INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Nombre d'événements autour des mobilités actives organisés sur les quartiers
- Nombre de nouveaux ateliers/créneaux d'auto-réparation vélos
- Nombre et type d'aménagement vélos déployés

DROIT COMMUN

2 – CADRE DE VIE ET LOGEMENT

2.1 OBJECTIF STRATÉGIQUE : RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ ET LA GESTION DES ESPACES PARTAGÉS

2.1.5 OBJECTIF OPÉRATIONNEL : assurer la tranquillité et la sécurité publique

QUARTIERS CONCERNÉS

- **Romans-sur-Isère** : Quartier Est
- **Valence** : Fontbarlettes et le Plan

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

- Les QPV se caractérisent par la présence de jeunes (adolescents et jeunes majeurs) dont les regroupements conjugués à un relatif désœuvrement sont source de dégradation de l'espace public voire privé dans les halls d'immeubles
- L'image que les habitants ont du quartier en devient négative et génère de l'anxiété

OBJECTIFS

- Renforcer la présence de proximité des acteurs institutionnels
- Restreindre l'abus d'occupation des espaces communs (publics et/ou privés)
- Contenir les dégradations constatées
- Mettre en place des dispositifs de coordination pour assurer la sécurisation des chantiers
- S'appuyer sur les postes de médiateurs/agents de proximité dans les quartiers pour porter l'information, aller à la rencontre des usagers et être l'interface entre les habitants et les institutions
- Favoriser les liens et les interactions entre le contrat de ville et les CLSPD des deux villes

ACTIONS

- Organiser des actions spécifiques multi-partenariales (ville, police, associations, bailleurs) sur certains immeubles identifiés
- Renforcer l'entretien des parties communes des immeubles et des espaces publics sur certains secteurs (réparation, enlèvement des tags, sur-entretien...)
- Poursuivre les formations des personnels de proximité (ville, aggro, bailleurs...) à la gestion des conflits
- Promouvoir les actions d'appropriation des espaces par l'ensemble des usagers (embellissement des halls d'entrées...)
- Renforcer la présence des médiateurs/agents de proximité dans les espaces Privés et espaces Collectifs
- Maintenir les actions de prévention : conseils des droits et devoirs des familles...
- Articuler les financements du CLSPD et du FIPD avec les orientations du contrat de ville

INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Nombre de signalements GUSP liés aux dégradations volontaires
- Nombre de sites repérés comme problématiques
- Niveau de fréquentation des espaces publics
- Participation des publics aux actions proposées

DROIT COMMUN

Villes

- PM - Animations de proximité, équipements de quartier, dispositifs de prévention de la délinquance (Conseil des Droits et Devoirs de Famille, Rappel à l'ordre)
- Mettre en place des mesures de réparation

État

- Privilégier l'orientation des crédits du FIPD vers les actions proposées dans les quartiers prioritaires et les ZSP

Délégué à la cohésion police/population

- Coordination/concertation avec le SPIP pour favoriser les aménagements de peine
- Mettre en place des TIG

CG

- Accompagnement médico-social de certains jeunes concernés. Financement de la Prévention Spécialisée

2 – CADRE DE VIE ET LOGEMENT

2.1 OBJECTIF STRATÉGIQUE : RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ ET LA GESTION DES ESPACES PARTAGÉS

2.1.6 OBJECTIF OPÉRATIONNEL : favoriser la végétalisation participative de qualité

QUARTIERS CONCERNÉS

- **Romans-sur-Isère** : Centre Ancien
- **Valence** : Polygone, Chamberlière et Valensolles

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

- Les quartiers valentinois concernés sont peu denses et disposent d'espaces verts plus nombreux que sur le reste de la commune mais les cœurs de quartier ne font pas l'objet de végétalisation qualitative particulière (pas de bande plantée, pas de mur végétalisé...)
- Le Centre Ancien de Romans-sur-Isère dispose lui aussi d'espaces verts et de placettes végétalisées mais le cœur de quartier – très dense – n'est de fait pas végétalisée à ce jour
- Les habitants ont fait remonter en concertations citoyennes leur souhait d'avoir des espaces à végétaliser de manière qualitative et participative

OBJECTIFS

- Renforcer la végétalisation de qualité en cœur de quartier
- Proposer des espaces de végétalisation participative aux habitants et embellir les cœurs de quartier

ACTIONS

- Développer le permis de jardiner sur les quartiers valentinois
- Sensibiliser les habitants à l'existence du permis de végétaliser de Romans-sur-Isère, aider les volontaires à s'approprier le dispositif et valoriser par la communication leur démarche

INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Nombre de permis de jardiner et de permis de végétaliser créés

DROIT COMMUN

Caf

- Accompagnement des structures à végétaliser l'espace

2 – CADRE DE VIE ET LOGEMENT

2.2 OBJECTIF STRATÉGIQUE : AMÉLIORER L'ÉTAT DU PATRIMOINE BATI ET SES USAGES

2.2.1 OBJECTIF OPÉRATIONNEL : poursuivre la rénovation énergétique et l'adaptation des logements aux attentes et aux besoins des habitants

QUARTIERS CONCERNÉS

- **Romans-sur-Isère** : Centre Ancien et Quartier Est
- **Valence** : Fontbarlettes, Plan, Polygone, Chamberlière et Valensolles

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

- Malgré de nombreuses réhabilitation, l'état du patrimoine bâti public comme privé sur les quartiers prioritaires reste préoccupant : classe énergétique mauvaise, présence d'amiante...
- Les logements et les immeubles sont insuffisamment adaptés aux besoins et aux attentes des habitants : ascenseur pour les seniors, système d'interphone pour sécuriser les halls, taille des logements...
- Les parcours résidentiels sont complexifiés par un manque d'offre d'accession à la propriété sur les quartiers

OBJECTIFS

- Améliorer l'état du bâti sur les quartiers et l'adaptation des logements aux attentes et besoin des habitants
- Diversifier l'offre de logement

ACTIONS

- Renforcer les opérations de réhabilitation et de rénovations énergétiques du parc privé et public
- Soutenir l'adaptation des logements du parc public aux attentes et aux besoins des habitant
- Diversifier l'offre de logement et proposer des biens en accession sur les quartiers

INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Nombre de nouvelles copropriétés concernées par des plans de sauvegarde
- Nombre d'immeubles agrémentés (ascenseur, espaces extérieurs...)
- Nombre de nouveaux logements proposés à l'accession à la propriété

DROIT COMMUN

Valence Romans Agglo

- Elle est compétente en matière de politique de l'habitat et établi tous les six ans un Programme Local de l'Habitat (PLH). Le nouveau PLH 2024-2029 prévoit notamment l'élargissement des aides à la rénovation sur le parc privé dans les quartiers prioritaires avec une extension des dispositifs suivants : plans de sauvegarde des copropriétés dégradés et OPAH-RU. Sur le parc public, l'Agglo accompagne financièrement l'adaptation des logements en prenant part au Plan Stratégique de Patrimoine de Valence Romans Habitat

Département de la Drôme

Intervention au titre des dispositifs de droit commun pour favoriser l'accès au logement et leur adaptation aux besoins des habitants via le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) et les CMS dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique (repérage et lien avec le service Logement et les dispositifs d'amélioration de l'habitat.

Direction Départementale des Territoires

- Dispositifs ANAH

Caf

Soutien à la mise en place d'ateliers à destination des bailleurs sociaux

Union Européenne

- Fond Vert pour la rénovation énergétique et restauration lourde

2 – CADRE DE VIE ET LOGEMENT

2.2 OBJECTIF STRATÉGIQUE : AMÉLIORER L'ÉTAT DU PATRIMOINE BATI ET SES USAGES

2.2.2 OBJECTIF OPÉRATIONNEL : favoriser l'appropriation des logements par les habitants

QUARTIERS CONCERNÉS

- **Romans-sur-Isère** : Quartier Est
- **Valence** : Fontbarlettes et le Plan

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

- Les logements du parc public des quartiers sont vieillissants et nécessitent des mises au goût du jour. Les habitants des quartiers ont fait remonter un besoin d'accompagnement lors des concertations citoyennes
- Ces quartiers font l'objet de nombreux dépôts sauvages de petits et gros électroménagers cassés. Or, le code de l'environnement impose aux distributeurs la reprise de l'appareil en cas d'achat d'un nouveau matériel

OBJECTIFS

- Améliorer l'appropriation des logements par les habitants par un accompagnement personnalisé dans les petits travaux de remise au goût du jour
- Accompagner les habitants dans la réparation de leur mobilier et électroménager présents dans les logements

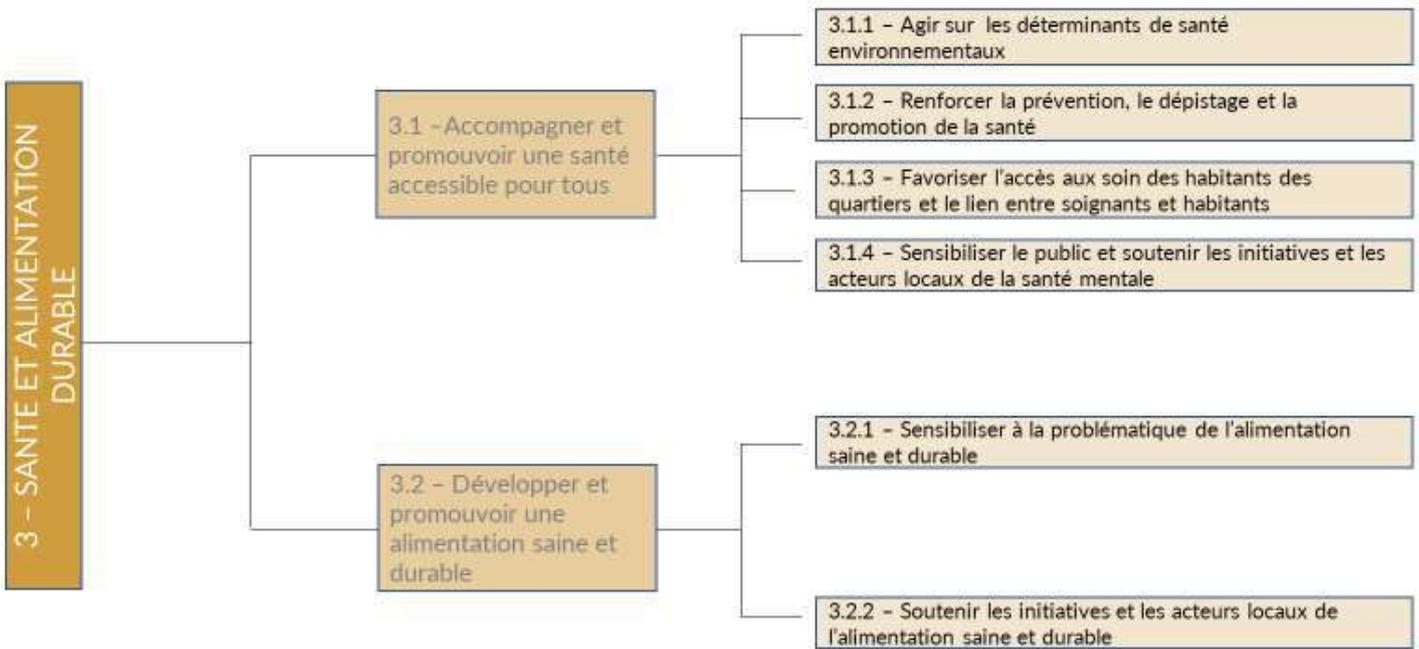
ACTIONS

- Soutenir les initiatives locales d'aides aux petits travaux de réhabilitations des logements ;
- Développer les sites, les structures et les initiatives d'économie sociale et solidaire autour du réemploi et de l'auto-réhabilitation
- Accompagner les habitants qui s'engagent dans une démarche de peinture/rénovation/décoration de leur hall d'immeuble

INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Nombre de nouveaux chantiers d'auto-réhabilitation accompagnés dans les quartiers
- Nombre de structures type bricothèque et repair café accompagnés
- Nombre de nouvelles structures créés

DROIT COMMUN



3 – SANTÉ ET ALIMENTATION DURABLE

3.1 OBJECTIF STRATÉGIQUE : ACCOMPAGNER ET PROMOUVOIR UNE SANTE ACCESSIBLE ET INCLUSIVE

3.1.1 OBJECTIF OPÉRATIONNEL : agir sur les déterminants de santé environnementaux

QUARTIERS CONCERNÉS

- **Romans-sur-Isère** : Centre Ancien et Quartier Est
- **Valence** : Fontbarlettes, Plan, Polygone, Chamberlière et Valensolles

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Les études internationales montrent que 80 % de la santé est déterminée par les facteurs sociaux économiques, les facteurs environnementaux, et les comportements individuels qui dépendent en grande partie de ces 2 grands facteurs.

OBJECTIFS

- Sensibiliser les habitants à la santé environnementale (air intérieur, perturbateurs endocriniens, nuisances sonores...)
- Agir sur les déterminants de santé liées aux inégalités sociales et territoriales de santé ;
- Lutter contre les perturbateurs endocriniens
- Sensibiliser sur la qualité de l'air intérieur et extérieur
- Poursuivre les actions d'information des habitants et de lutte contre les maladies vectorielles (moustique tigre, tiques nb)

ACTIONS

- Réaliser des aires de jeux sur l'espace public sans perturbateurs endocriniens (clauses des marchés publics), et de manière plus générale réaliser des aménagements publics sans perturbateurs endocriniens
- Sensibiliser les habitants sur les perturbateurs endocriniens
- Mise en place des mesures de la nouvelle réglementation Qualité air intérieur crèches, écoles, centres loisirs à partir de 2024 et sensibilisation des utilisateurs, enfants et parents dans les années à venir
- Actions de sensibilisation à la santé environnementale des services municipaux dans les jardins familiaux, dans les cafés santé, les écoles, les crèches

INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Effectivité des réalisations et financements
- Nombre d'actions de sensibilisation et de participants

DROIT COMMUN

Département

Droit commun / direction des territoires d'action médico sociale : sensibilisation à la santé environnementale notamment dans le cadre de l'accompagnement des chargées de mode d'accueil du jeune enfant

3 – SANTÉ ET ALIMENTATION DURABLE

3.1 OBJECTIF STRATÉGIQUE : ACCOMPAGNER ET PROMOUVOIR UNE SANTE ACCESSIBLE POUR TOUS

3.1.2 OBJECTIF OPÉRATIONNEL : renforcer la prévention, le dépistage et la promotion de la santé QUARTIERS CONCERNÉS

- **Romans-sur-Isère** : Centre Ancien et Quartier Est
- **Valence** : Fontbarlettes, Plan, Polygone, Chamberlière et Valensolles

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Taux plus élevé de diabète et de maladies cardio-vasculaires sur les quartiers prioritaires. Taux de participation aux dépistages organisés des cancers plus faible dans certains quartiers (plus élevés dans d'autres) : cancer du sein, cancer du col de l'utérus, cancer colorectal. La santé des personnes est plus dégradée dans les QPV ex : 22 % de personnes en ALD sur Valence le Haut contre 19 % pour Valence. À Romans-sur-Isère, les maladies cardio-vasculaires sont un point d'attention : le territoire enregistre davantage d'hospitalisations pour maladies cardio-vasculaires et une prévalence des ALD pour ce motif supérieur à la région. La mortalité par maladies cardio-vasculaires ne montre pas de différence avec la région. Dans 8 cas sur 10, l'accident cardio-vasculaire est évitable par un repérage des situations à risque et une prise en charge adaptée. C'est une maladie de l'environnement et ce sont les femmes en situation de vulnérabilité (selon le score Epices simplifié) qui sont les plus touchées.

OBJECTIFS

- Favoriser le dépistage et la prévention primaire de certaines maladies (diabète, maladies cardio-vasculaires, insuffisance rénale, cancers)
- Favoriser la promotion santé dans les quartiers (prévention des accidents domestiques)
- Poursuivre les actions de prévention concernant la santé bucco-dentaire des enfants

ACTIONS

- Organiser des forums santé/bien-être sur les quartiers avec tests de dépistage et sensibilisation
- Organiser avec les médiathèques des temps/conférences d'information (ex : la diversification alimentaire abordée à la Monnaie dans le cadre des « Têteurs d'histoire »)
- Etudier l'opportunité de mettre en place des actions d'échange et de proximité en direction des parents de jeunes autour des problématiques de santé
- Accueillir le bus du cœur des femmes à Romans-Sur-Isère en 2024
- Identifier les facteurs de réussite des actions de sensibilisation dans les quartiers où les taux sont plus élevés, ainsi que les spécificités
- Poursuivre le dépistage bucco-dentaire des enfants et sensibiliser à cette problématique (familles, et professionnels de la petite enfance)
- Expérimentation d'un renforcement du parcours éducatif de santé dans les écoles maternelles du QPV Est de Romans – En partenariat avec la Macif
- Délocaliser actions du CCAS en direction des seniors dans les QPV : à la patinoire / ESAD / MPT du Plan / MPT de la Chamberlière (CCAS)

INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Nombre d'actions de prévention et de dépistage, de formations des professionnels
- Nombre de regroupements de professionnels de santé, acteurs ville et partenaires menant des actions sur la prévention du surpoids et de l'obésité, le diabète, les maladies cardio-vasculaires, les cancers et résultats de ces actions (nb d'habitants dépistés...)
- Evolution des taux de dépistages organisés

DROIT COMMUN

Dépistage gratuit selon les publics cibles des 3 cancers (colorectal, utérus, sein), gratuité de la vaccination sur la grippe (+ 65 ans) et de la consultation M't'dents pour les enfants de 3 à 24 ans.

Département :

Droit commun / direction des territoires d'action médico sociale : Protection Maternelle et Infantile : consultations du nourrisson, visites à domicile, actions collectives, ... ; centres de santé sexuelle, bilans de santé dans les écoles...

ARS

- Déploiement de médiatrices santé dans tous les QPV
- Déployer dès la 4^e année de professionnalisation en médecine générale, des stagiaires « ambulatoires » dans les QPV

Caf

- Accompagnement dans le champ de la prévention précoce (Lieux d'accueil enfants parents)

3 – SANTÉ ET ALIMENTATION DURABLE

3.1 OBJECTIF STRATÉGIQUE : ACCOMPAGNER ET PROMOUVOIR UNE SANTE ACCESSIBLE ET INCLUSIVE

3.1.3 OBJECTIF OPÉRATIONNEL : favoriser l'accès au soin des habitants des quartiers et le lien entre soignants et habitants

QUARTIERS CONCERNÉS

- **Romans-sur-Isère** : Centre Ancien et Quartier Est
- **Valence** : Fontbarlettes, Plan, Polygone, Chamberlière et Valensolles

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

- De manière générale, les quartiers prioritaires sont moins bien dotés en médecins spécialistes que le reste du territoire
- Les habitants ont fait remonter en concertation citoyenne leurs attentes en matière d'information et de suivi autour des problématiques de santé
- Difficultés d'accès aux soins liées à divers freins : problème de mobilité, administratifs, financiers, méconnaissance du système de santé, barrière de la langue, isolement social, crainte du jugement, manque de professionnels de santé, fracture numérique

OBJECTIFS

- Faire découvrir les accès au droit possible en matière de santé et informer sur les différents parcours de santé
- Sensibiliser les professionnels de santé pour qu'ils soient relais de l'information
- Développer toute action favorisant le soutien des habitants dans leur parcours de soins
- Améliorer l'accès des enfants aux chirurgiens-dentistes
- Poursuivre et renforcer les actions de prévention menées concernant les difficultés de langage et faciliter l'accès aux bilans orthophoniques

ACTIONS

- Organiser des formations aux gestes qui sauvent pour augmenter la capacité d'agir des habitants
- Installer des présentoirs pérennes d'information sur la santé dans les structures locales et accompagnement des agents d'accueil (développer les outils de communication s'ils n'existent pas)
- Organiser des temps d'échange entre professionnels de la santé (médecin, dentiste, ophtalmologiste...) et habitants des quartiers
- Poursuivre et amplifier la médiation santé, les actions de la CPAM, des acteurs sociaux de proximité
- Développer - faciliter l'interprétariat pour l'accès aux soins
- Soutenir l'exercice coordonné des professionnels de santé sur ces quartiers et faciliter leur travail (ex quand ils se rendent au domicile des patients)
- Faire connaître davantage les programmes d'éducation thérapeutique du patient (notamment ceux concernant le diabète)
- Soutenir et développer les actions de stimulation langagière en direction des enfants et de leurs parents
- Faciliter l'accès à des bilans orthophonistes, notamment sur le Quartier Est à Romans-sur-Isère
- Faciliter la mobilité des habitants pour accéder aux soins dans et hors quartier

INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Nombre de formations et temps d'échange organisés
- Nombre d'actions d'interprétariat
- Nombre de structures locales dotés de dispositifs d'information spécifiques sur la santé
- Nombre de médiateurs santé
- Nombre d'actions de stimulation langagière mises en place
- Nombre de partenaires impliqués
- Nombre de bénéficiaires des actions

DROIT COMMUN

Département

Droit commun / direction des territoires d'action médico sociale : Protection Maternelle et Infantile : consultations du nourrisson, visites à domicile, actions collectives, ... ; centres de santé sexuelle...

3 – SANTÉ ET ALIMENTATION DURABLE

3.1 OBJECTIF STRATÉGIQUE : ACCOMPAGNER ET PROMOUVOIR UNE SANTE ACCESSIBLE ET INCLUSIVE

3.1.4 OBJECTIF OPÉRATIONNEL : sensibiliser le public et soutenir les initiatives et les acteurs locaux de la santé mentale

QUARTIERS CONCERNÉS

- **Romans-sur-Isère** : Centre Ancien et Quartier Est
- **Valence** : Fontbarlettes, Plan, Polygone, Chamberlière et Valensolles

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

L'étude en santé mentale en population générale réalisée en 2023 à Valence confirme les données nationales sur la vulnérabilité des personnes en fragilité sociale (1 personne sur 3 présente un trouble psychique à Valence).

Les personnes habitants dans les QPV sont plus souvent victimes ou mis ou cause dans les affaires de violences sexuelles ou intrafamiliales (ratios entre 1,2 et 1,8 fois supérieurs à la moyenne nationale) et ces violences ont un impact lourd sur la santé physique et mentale des femmes et des enfants (source : rapport du haut conseil à l'égalité et ministère de l'intérieur).

OBJECTIFS

- Désigmatiser la maladie psychique
- Favoriser l'expression, sensibiliser les habitants, les partenaires et les acteurs locaux aux enjeux sur la santé mentale et favoriser une démarche de soin si nécessaire
- Sensibiliser les professionnels de santé et de proximité sur les violences sexuelles et intra-familiales et repérer et prendre en charge les personnes victimes de violences sexuelles ou intra familiales
- Développer l'« aller vers » les jeunes jusqu'à 25 ans
- Faire connaître les dispositifs de santé des jeunes

ACTIONS

- Semaines d'information en santé mentale : désigmatiser la maladie psychique, coconstruire avec les habitants et les faire participer aux actions mises en place chaque année
- Sensibiliser les professionnels, les partenaires et les habitants aux premiers secours en santé mentale
- Faire connaître les professionnels, les dispositifs de l'écoute et du soin psychique, les lieux, les associations de malades psychiques et des familles de personnes présentant des troubles (pair-aidance) sur et hors QPV
- Soutenir les actions visant à repérer/ accompagner/ prendre en charge les personnes victimes de violences

INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Nombre d'actions organisées (dont nouvelles)
- Nombre de participants (dont public cible)
- Questionnaires de satisfaction

DROIT COMMUN

Valence Romans Agglo PIJ (Prév' Info Jeunes 11-30 ans)

- Le PIJ du service Enfance-Jeunesse et Unis-Cité Auvergne Rhône-Alpes travaillent en partenariat dans le cadre des projets « Repair'Santé » et « Ambassadeurs de la santé mentale » sur le territoire de l'Agglo. Ainsi, quatre jeunes en service civique, missionnés par Unis-Cité, interviennent avec le PIJ lors de différentes actions. (Prév' ta semaine, Forum Jeunesse en Mouvement, Actions de sensibilisation dans les établissements scolaires...)

Département de la Drôme

- Droit commun / Direction économie, emploi, insertion : Dans le cadre des Marchés d'actions d'insertion des ARSA, financement de séance avec psychologue clinicien
- Droit commun / direction des territoires d'action médico sociale : entretiens individuels avec des psychologues de prévention

Ministère des Solidarités

- Programme « Mieux Manger pour Tous », en sont bénéficiaires les associations locales

3 – SANTÉ ET ALIMENTATION DURABLE

3.2 OBJECTIF STRATÉGIQUE : DEVELOPPER ET PROMOUVOIR UNE ALIMENTATION SAIN ET DURABLE

3.2.1 OBJECTIF OPÉRATIONNEL : sensibiliser aux bénéfices d'une l'alimentation saine et durable

QUARTIERS CONCERNÉS

- **Romans-sur-Isère** : Centre Ancien et Quartier Est
- **Valence** : Fontbarlettes, Plan, Polygone, Chamberlière et Valensolles

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

- Les problématiques de sédentarité (en lien notamment avec les écrans), d'alimentation non équilibrée (consommation importante d'aliments industriels riches en sucres et graisses, importance du grignotage) sont identifiées par les professionnels du territoire
- Le diabète est le premier motif d'ALD chez les femmes et le second motif d'ALD chez les hommes (après les maladies cardio-vasculaires). Il est repéré dans la littérature, la présence accrue de diabète chez les personnes en situation de précarité
- Le recours à une alimentation équilibrée de qualité et durable n'est pas accessible financièrement pour de nombreux habitants des quartiers et l'offre n'est pas assez présente ni diversifiée
- Les enjeux d'une alimentation saine et équilibrée sur la santé n'est pas assez connu et reconnu.

OBJECTIFS

- Promouvoir une alimentation saine au quotidien
- Développer des actions de prévention du diabète et des maladies liées à l'alimentation

ACTIONS

- Organiser des ateliers et formations autour de l'alimentation équilibrée, durable et accessible
- Poursuivre et renforcer les actions de promotion d'une alimentation équilibrée et de qualité en direction des habitants (notamment des seniors)
- Poursuivre et faire connaître les actions développées par le CCAS et Epival à Valence et poursuivre l'action Fraiche Bonne Mine organisé par le CCAS de Romans en partenariat avec ACC26, inciter les écoles en REP à y participer

INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Nombre d'événements organisés sur les quartiers autour des enjeux de l'alimentation durable
- Nombre d'ateliers et de formations proposés sur cette problématique dans les quartiers

DROIT COMMUN

Agglo -Direction environnement et économie

Département de la Drôme

- Droit commun / Direction économie, emploi, insertion : AAP alimentation solidaire et émancipatrice
- Droit commun / Direction économie, emploi, insertion / Direction des territoires de l'action médico-sociale : accompagnement des publics à une alimentation de qualité et accessible
- Droit commun / Direction des territoires d'action médico-sociale : actions collectives autour de la nutrition

3 – SANTÉ ET ALIMENTATION DURABLE

3.2 OBJECTIF STRATÉGIQUE : DÉVELOPPER ET PROMOUVOIR UNE ALIMENTATION SAIN ET DURABLE

3.2.2 OBJECTIF OPÉRATIONNEL : soutenir les initiatives et les acteurs locaux de l'alimentation saine et durable

QUARTIERS CONCERNÉS

- **Romans-sur-Isère** : Centre Ancien et Quartier Est
- **Valence** : Fontbarlettes, Plan, Polygone, Chamberlière et Valensolles

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

- L'offre d'alimentation équilibrée et durable n'est pas assez développée sur les quartiers
- De nombreuses familles n'ont pas accès à une alimentation de qualité faute de moyens financiers

OBJECTIFS

- Augmenter l'offre d'accès à une alimentation équilibrée et durable dans les quartiers
- Fédérer un réseau d'acteurs engagés sur ces sujets et essayer les bonnes pratiques
- Rendre les habitants, acteurs de leur alimentation

ACTIONS

- Accompagner le développement et soutenir la structuration d'un réseau d'associations engagés dans la sensibilisation aux enjeux d'une alimentation équilibrée, durable et accessible
- Soutenir les initiatives et les acteurs locaux engagés dans la promotion d'une alimentation équilibrée et durable sur les quartiers
- Organiser une rencontre entre les différents acteurs engagés sur ces sujets à l'échelle du territoire
- Créer des collectifs d'habitants, porteurs des démarches de démocratie alimentaire

INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Nombre de temps d'échanges et de rencontres organisés entre les acteurs du territoire engagés sur ces problématiques
- Volume de marchandise Bio et/ou locale distribuée ?
- Volume de produits frais distribués : fruit et légumes ?
- Nombre de personnes impactées

DROIT COMMUN

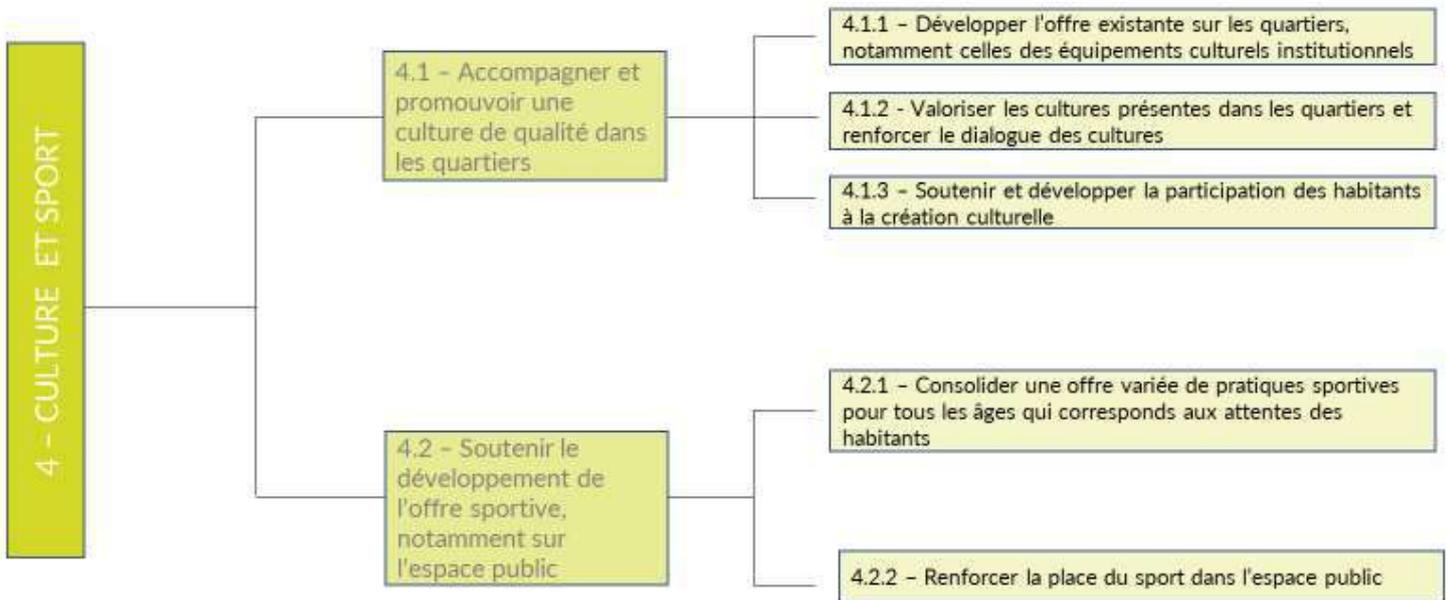
Agglo -Direction environnement et économie

Département de la Drôme

- Droit commun / Direction économie, emploi, insertion : AAP alimentation solidaire et émancipatrice
- Droit commun / Direction économie, emploi, insertion : AAP emploi des jeunes, levée des freins (dont santé / alimentation, développement des soft-kills)

Caf

- Accompagnement de structures de l'animation de la vie sociale dans des actions de sensibilisation, d'information, de partager consommer autrement
- Démarche Transition écologique, citoyenne et solidaire co-portée avec la Fédération des centres sociaux, en s'appuyant sur les structures de l'animation de la vie sociale : soutien de projet « partager et consommer autrement »
- Prise en compte des enjeux de transition écologique par les acteurs petite enfance et enfance : projets pédagogiques des structures, jardins partagés, renaturation des espaces (structure d'accueil des jeunes enfants, accueils de loisirs)



4 – CULTURE ET SPORT

4.1 OBJECTIF STRATÉGIQUE : ACCOMPAGNER ET PROMOUVOIR UNE CULTURE DE QUALITÉ DANS LES QUARTIERS

4.1.1 OBJECTIF OPÉRATIONNEL : développer l'offre existante sur les quartiers, notamment celles des équipements culturels institutionnels

QUARTIERS CONCERNÉS

- **Romans-sur-Isère** : Centre Ancien et Quartier Est
- **Valence** : Fontbarlettes, Plan, Polygone, Chamberlière et Valensolles

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

- Il n'existe pas de politique culturelle coordonnée à destination des quartiers prioritaires mais une multiplicité de l'offre sans recherche de complémentarité
- Le public des quartiers prioritaires fréquente peu ou pas les équipements culturels en dehors des actions construites spécifiquement pour et/ou avec eux
- Les acteurs de la culture n'ont pas connaissance de tous les relais des quartiers prioritaires (partenaires, structures locales...)
- Les professionnels de la petite enfance ont une appétence pour les actions artistiques parce qu'elles touchent au développement émotionnel, sensoriel et psychomoteur de l'enfant

OBJECTIFS

- Construire et développer une offre culturelle de qualité sur la base d'une politique publique culturelle concertée entre les différents acteurs culturels du territoire
- Développer les modalités et le type d'actions des acteurs et des équipements culturels du territoire sur les quartiers prioritaires
- Favoriser la mobilité des habitants des QPV dans les établissements culturels de Valence
- Développer l'éveil artistique et culturel (0-3 ans) au sein des lieux de la petite enfance

ACTIONS

- Travailler à un conventionnement avec Valence Agglomération autour du développement de l'action culturelle
- Créer et animer un réseau rassemblant les acteurs de la culture et les acteurs de la politique de la ville
- Développer les hors-les-murs des établissements culturels sur les quartiers ; notamment dans des formats d'action sur le temps long et de la diffusion artistique
- Développer l'utilisation du Pass Culture (part individuelle et part collective)

INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Nombre de rencontres entre acteurs de la culture et acteurs de la politique de la ville organisées
- Outil de partage et d'information sur l'offre culturelle créé
- Le nombre d'actions culturelles menées « hors-les-murs » des institutions culturelles
- Le nombre de projets longs portés par les acteurs culturels notamment au sein des lieux de la petite enfance
- À terme, évolution de la géographie des visites des équipements culturels

DROIT COMMUN

DRAC

- Été 2024 : participation au dispositif de l'Olympiade Culturelle qui soutient des projets culturels mêlant art et sport
- Jusqu'en 2027 : « Été culturel » avec des projets en QPV

AGGLO - médiathèques

Département de la Drôme

Droit commun / actions concourant à la promotion d'une offre culturelle auprès des citoyens dans le cadre de la nouvelle stratégie Culture du Département.

4 – CULTURE ET SPORT

4.1 OBJECTIF STRATÉGIQUE : ACCOMPAGNER ET PROMOUVOIR UNE CULTURE DE QUALITÉ DANS LES QUARTIERS

4.1.2 OBJECTIF OPÉRATIONNEL : valoriser les cultures présentes dans les quartiers et renforcer le dialogue des cultures

QUARTIERS CONCERNÉS

- **Romans-sur-Isère** : Centre Ancien et Quartier Est
- **Valence** : Fontbarlettes, Plan, Polygone, Chamberlière et Valensolles

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

- Les acteurs de la culture investissent peu les quartiers par méconnaissance mais aussi à cause de l'image négative dont souffre ces quartiers
- Les habitants ont fait remonter lors des concertations citoyennes leur souhait de mettre en valeur la multiplicité des cultures présentes dans les quartiers

OBJECTIFS

- Renforcer le dialogue des cultures dans les quartiers
- Contribuer à changer l'image des quartiers

ACTIONS

- Identifier, reconnaître et accompagner les pratiques artistiques existantes
- Mettre en œuvre des projets qui valorisent l'image des quartiers et leurs habitants
- Faire émerger les récits de mémoires, d'histoires ainsi que les patrimoines des quartiers
- Intégrer les habitants au fonctionnement des structures culturelles ou aux événementiels par l'intégration de bénévoles dans les médiathèques notamment

INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Cartographie des pratiques amateurs
- Nombre de projets culturels qui mettent en lumière et valorisent les richesses des quartiers

DROIT COMMUN

Département de la Drôme

Droit commun / actions concourant à la promotion d'une offre culturelle auprès des citoyens dans le cadre de la nouvelle stratégie Culture du Département.

Caf

- Soutien des structures de l'animation de la vie sociale sur la déclinaison cultures
- Lien entre la Convention territoriale globale et la Contrat territorial pour l'éducation artistique et culturel

4 – CULTURE ET SPORT

4.1 OBJECTIF STRATÉGIQUE : ACCOMPAGNER ET PROMOUVOIR UNE CULTURE DE QUALITÉ DANS LES QUARTIERS

4.1.3 OBJECTIF OPÉRATIONNEL : soutenir et développer la participation des habitants à la création culturelle

QUARTIERS CONCERNÉS

- **Romans-sur-Isère** : Centre Ancien et Quartier Est
- **Valence** : Fontbarlettes, Plan, Polygone, Chamberlière et Valensolles

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

- Le public issu des quartiers prioritaires s'approprié peu l'offre culturelle existante sur le territoire
- Les projets culturels et artistiques coconstruit avec les habitants sur les quartiers rencontrent l'adhésion du public (en termes de nombre de participants et de retours des habitants)

OBJECTIFS

- Permettre à chacun d'avoir accès à une première expérience créative et musicale, afin de favoriser les pratiques artistiques, en lien avec le Théâtre des Cordeliers à Romans-sur-Isère notamment (par le chant choral et la mise en corps)
- Faire connaître les répertoires de la musique classique et symphonique au public, et donner des clés de compréhension variées afin de profiter de la magie des grandes interprétations et de la beauté de la danse
- Participer au renforcement du lien social et intergénérationnel au sein du territoire de Romans-sur-Isère, en quartiers prioritaires, grâce à des événements qui permettent de partager ensemble une même émotion musicale et artistique, au plus près des lieux de vie et dans un cadre chaleureux et convivial
- Rapprocher le monde de la culture des quartiers prioritaires
- Renforcer le sentiment de légitimité des habitants vis-à-vis de la culture

ACTIONS

- Mettre en œuvre des projets collaboratifs impliquant les acteurs locaux et les habitants
- Organiser et développer des temps de rencontre, des événements festifs et conviviaux entre artistes, acteurs culturels et habitants. Exemples : « Concerts de poche », « Atout arts », « Atout musique » (Romans-sur-Isère)
- Favoriser l'implantation de petites structures en capacité d'accompagner la création chez les jeunes (ex « service cultures numériques » de la MPT de Fontbarlettes au sein de la médiathèque de Fontbarlettes)

INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Nombre de projets impliquant les habitants développés
- Nombre de rencontres et d'événements organisés

DROIT COMMUN

Département de la Drôme

Droit commun / actions concourant à la promotion d'une offre culturelle auprès des citoyens dans le cadre de la nouvelle stratégie Culture du Département

4 – CULTURE ET SPORT

4.2 OBJECTIF STRATÉGIQUE : SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE SPORTIVE, NOTAMMENT SUR L'ESPACE PUBLIC

4.2.1 OBJECTIF OPÉRATIONNEL : consolider une offre variée de pratiques sportives pour tous les âges qui correspond aux attentes des habitants

QUARTIERS CONCERNÉS

- **Romans-sur-Isère** : Centre Ancien et Quartier Est
- **Valence** : Fontbarlettes, Plan, Polygone, Chamberlière et Valensolles

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

- L'accès au sport n'est pas équitable pour tous les publics, le rapport 2023 du haut conseil à l'égalité pointe le renoncement des femmes à certaines activités en raison du sexisme. Cette difficulté d'accès au sport ou plus précisément à l'activité physique régulière concerne également les seniors
- Le sport agit comme un « facilitateur » de liens sociaux auprès du public jeune essentiellement
- Les clubs sportifs ont du mal à s'implanter et à perdurer dans le temps sur les quartiers prioritaires (manque de créneaux dans les équipements, manque d'encadrants, méconnaissance des « codes » des quartiers...)

OBJECTIFS

- Renforcer l'accès à l'activité physique régulière pour tous (tout âge, toute pathologie, tout handicap)
- Développer l'offre sportive dans les quartiers
- Utiliser le sport comme facilitateur de lien social

ACTIONS

- Accompagner les clubs sportifs dans leur implantation sur les quartiers
- Soutenir les clubs qui proposent des créneaux adaptés à tous les publics : femme, senior, malades chroniques, personne en situation de handicap
- Développer les événements sportifs inter-quartiers pour les jeunes notamment

INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Nombre de nouveaux créneaux sportifs féminins créés sur les quartiers
- Nombre d'événements sportifs inter-quartiers organisés

DROIT COMMUN

Caf

- Animation de proximité
- Actions d'urgence dans les Qpv durant l'été à Romans-sur-Isère et Valence le Haut

4 – CULTURE ET SPORT

4.2 OBJECTIF STRATÉGIQUE : SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE SPORTIVE, NOTAMMENT SUR L'ESPACE PUBLIC

4.2.2 OBJECTIF OPÉRATIONNEL : renforcer la place du sport dans l'espace public

QUARTIERS CONCERNÉS

- **Romans-sur-Isère** : Centre Ancien et Quartier Est
- **Valence** : Fontbarlettes, Plan, Polygone, Chamberlière et Valensolles

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

- Il existe peu d'offres sportives pérennes sur l'espace public dans les quartiers (agrès, city stade...) et peu d'animations sportives de l'espace public
- L'année 2024 est celle des Jeux Olympiques et chaque ville et territoire est invité à promouvoir le sport et la pratique sportive
- Les habitants ont fait part en concertation citoyenne de leur souhait de renforcer l'offre sportive dans l'espace public

OBJECTIFS

- Renforcer la place du sport et de l'activité physique dans l'espace public
- Animer l'espace public par des événements sportifs et festifs hors les murs

ACTIONS

- Implanter des agrès sportifs dans l'espace public
- Construire un terrain de football à Fontbarlettes
- Organiser des événements sportifs inter-quartiers sur l'espace public

INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Nombre d'agrès sportifs implantés
- Nombre d'événement sportifs organisés sur l'espace public

DROIT COMMUN

Valence Romans Agglo

- Appel à projet Terre de Jeux 2024

Ministère des Sports et Jeux Olympiques et Paralympiques

- Mobilisation du mouvement sportif via les projets sportifs fédéraux afin que le plus grand nombre de clubs sportifs ouvrent exceptionnellement leurs portes l'été 2024 et proposent des activités sportives
- Organisation d'événements mettant à l'honneur le sport via des crédits dédiés à l'animation territoriale

ENGAGE-MENTS QUARTIERS 2030

Un dispositif politique de la ville

valence romans AGGLO

SIGNATURE DU CONTRAT DE VILLE DE VALENCE ROMANS AGGLO

Contrat signé par les partenaires le 15 mai 2024

Thierry DEVIMEUX
Préfet de la Drôme

Nicolas DARAGON
Président de Valence Romans Agglo
Maire de Valence

Marie-Hélène THORAVAL
Maire de Romans-sur-Isère

Linda HAJJARI,
Conseillère départementale,
pour la Présidente
du Conseil départemental

Anne-Laure VENEL
Directrice générale de
Drôme Aménagement Habitat

Bernard HOBERG
Directeur général de
Valence Romans Habitat

Laurent DE CAIGNY
Procureur de la République
de Valence

Pascal CLÉMENT
Inspecteur d'académie,
Directeur académique
des services de l'Éducation
nationale de la Drôme

Brigitte MEYSSIN
Directrice de la Caisse
d'allocations familiales
de la Drôme

Emmanuelle SORIANO
Directrice de l'Agence
régionale de santé

Sandrine MASSON
Directrice déléguée Drôme
France Travail

CAISSE DES DÉPÔTS

